

LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES DES HAUTS-DE-FRANCE

- AU SERVICE DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DU CITOYEN
- L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- UNE ADMINISTRATION FISCALE
- UNE DÉMARCHE PARTENARIALE
- DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE L'ACTION





DOUANE



Directeur de la publication :
Jean-François Carencu

**Directeur délégué
de la Revue :**
Jean-Claude Vacher

Éditeur délégué :
GROUPE « OPAS »
34 rue Saint-Sébastien
75011 PARIS
Tél. : 01 49 77 49 00
Jean Pierre Kalfon@

Directrice du dossier :
Sophie Schneider

Coordination de la Rédaction :
Margaret Lang

Photocomposition / PAO :
HCOM
Franck Younes

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés. Toute reproduction partielle ou totale d'articles, de photos, ou d'illustrations publiées dans cette édition est strictement interdite, sauf accord exprès du directeur de la publication.

Imprimeur :
Smartmédia

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 0223-5439

Supplément au n° 255

Photographies de ce numéro :
©Douane française

GRAND ENTRETIEN

- 04 « La douane cible ses contrôles pour mieux protéger et réguler ! »**
Entretien avec *Éric MEUNIER*,
directeur interrégional des douanes
des Hauts-de-France



LA DOUANE AU SERVICE DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DU CITOYEN

- 10 Surveillance des frontières et lutte antiterroriste :
une mobilisation renforcée**
Entretien avec *Simon DECRESSAC*,
directeur régional des douanes de Lille
- 13 Lutter contre la fraude par des contrôles adaptés**
Entretien avec *Sébastien TUR*,
chef du pôle d'orientation des contrôles de Dunkerque
- 14 Des bureaux engagés dans toutes les missions
douanières**
Entretien avec *Thierry STIRBOIS*,
responsable du bureau d'Arras et *Hervé FIERE*,
responsable du bureau de Lesquin

- 17 Brigade de surveillance intérieure de Calais :
aux frontières de la Grande-Bretagne**

Entretien avec *Virginie DUBOS*,
responsable de la brigade de Calais

- 18 Brigade de surveillance intérieure
d'Halluin-Reckem : extrême frontière
franco-belge**

Entretien avec *Philippe VEINMAN*,
responsable de la brigade d'Halluin-Reckem

- 19 Brigade de surveillance intérieure
de Nogent-sur-Oise : autoroute A1 et
aéroport de Beauvais-Tillé**

Entretien avec *Marc LECARPENTIER*,
responsable adjoint de la brigade
de Nogent-sur-Oise

- 20 « Le renseignement douanier
est indispensable ! »**

Entretien avec *Philippe MARNAT*,
chef d'échelon DNRED (Direction nationale
du renseignement et des enquêtes douanières)

- 21 Des services spécialisés dans la lutte
contre la fraude à très forts
enjeux financiers**

Entretien avec *Philippe DELORME*,
adjoint au chef d'unité locale du SNDJ
(Service national de douane judiciaire)

- 24 Les entreprises au cœur des priorités
de la douane**

Entretien avec *Jean-Marc DEMEYERE*,
chef du pôle action économique de Lille

SOMMAIRE



LA DOUANE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES : LA FACILITATION DES OPÉRATIONS DU COMMERCE INTERNATIONAL

- 26 Dédouanement centralisé : des procédures simplifiées pour faciliter les échanges commerciaux**
Entretien avec *Charles BIRDEN*,
chef du pôle action économique de Picardie
- 27 Autoliquidation de la TVA : accroître l'attractivité des plateformes logistiques françaises**
Entretien avec *Samantha VERDURON*,
chef du pôle action économique de Dunkerque
- 29 « Les entreprises considèrent de plus en plus la douane comme un partenaire ! »**
Entretien avec *Florence WAGNER*,
cellule conseil aux entreprises (CCE) de Dunkerque
- 30 Fiscalité énergétique : un enjeu stratégique**
Entretien avec *Philippe VANHILLE*,
chef de service du bureau de Dunkerque Énergies

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- 31 « Nous avons tout intérêt à coopérer... »**
Entretien avec *Arnaud DELMULLE*,
chef divisionnaire à Dunkerque
et *Thibault SCHNEIDER*,
chef divisionnaire à Amiens
- 35 Défendre les intérêts de l'ensemble de la chaîne du transport et de la logistique**
Entretien avec *Sébastien DELQUIGNIES*,
co-président de l'Union des entreprises de transport et de logistique de France (TLF) pour la région des Hauts-de-France



DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE L'ACTION

- 38 « C'est un métier captivant ! »**
Entretien avec *Jean-Michel MASSET*,
chef du pôle logistique et informatique (PLI)

« La douane cible ses contrôles pour mieux protéger et réguler ! »

Entretien avec **Éric Meunier**, directeur interrégional des douanes des Hauts-de-France

Pour faire face à la croissance exponentielle des flux et l'irruption de nouvelles menaces, la douane s'adapte grâce au savoir-faire de ses agents et à la modernisation de ses moyens.

Comment analysez-vous les défis à relever par la douane ?



La douane est à la confluence des grands mouvements économiques et sociétaux de notre temps. Les défis sont là. Dans sa mission de protection, comme dans celle de facilitation du commerce international, la douane poursuit son évolution pour cibler son action,

dans un contexte d'accroissement des flux et des menaces.

La croissance forte des échanges de marchandises, dans un contexte d'internationalisation des économies, a rendu la fonction de régulation des échanges particulièrement importante. Favoriser le développement de l'activité internationale des entreprises françaises, c'est agir en faveur de la croissance et de l'emploi. Lutter contre la fraude dans les échanges commerciaux, c'est protéger les entreprises d'une concurrence déloyale et assurer aux consommateurs un marché sécurisé.

Pour relever ces défis, la douane bénéficie d'une position stratégique du fait de son appartenance au ministère de l'Économie et des Finances.

La douane s'est organisée pour accroître son efficacité dans la



Réunion à la préfecture de région à Lille. Le 1^{er} décembre 2016. Entrée en application du Code des douanes de l'Union.

fluidité des procédures de dédouanement. Savez-vous qu'en 2016, dans les Hauts-de-France, les entreprises qui commercent à l'international dédouanent les marchandises en moins de 2 minutes ?

Le défi de la dématérialisation du dédouanement est d'ores et déjà relevé, les procédures sont dématérialisées pour la plus grande partie des opérations.

Dans cette démarche, la douane permettra d'effectuer toutes les formalités import-export en se chargeant de la coordination avec les autres administrations detentrices de documents obligatoires. C'est la simplification offerte par la douane grâce au GUN (Guichet unique de dédouanement).

Fluidifier les échanges, en conservant une capacité de contrôle est le défi majeur d'une douane efficace. Cette productivité

administrative est aussi la condition pour attirer et conserver l'implantation des opérateurs du commerce international, dans un contexte concurrentiel particulièrement agressif dans les Hauts-de-France par rapport aux grands ports du Benelux.

Ce défi impose de cibler les contrôles au moyen du traitement automatisé des données afin d'orienter efficacement les services. Mais face au volume des échanges, et afin de respecter les règles communautaires, la douane s'inscrit dans un partenariat avec l'entreprise afin de définir les procédures d'import-export, de stockage, de transformation les plus rentables. Les cellules de conseil aux entreprises (CCE) des directions des douanes à Lille, Amiens et Dunkerque sont particulièrement actives dans ce sens. De même, les entreprises sont encouragées à s'inscrire dans

►►► la démarche d'agrément à l'OEA (opérateur économique agréé) qui permet d'alléger les cautions (gains de trésorerie) et réduire la pression de contrôle (gains de temps). Les services régionaux d'audit et les bureaux de douane sur le territoire des Hauts-de-France relèvent ces défis.

La douane doit également protéger nos concitoyens par sa présence en uniforme et en arme, pour lutter contre les grands trafics et les menaces nouvelles, avec des modalités et des orientations de contrôles propres à une administration financière, en complémentarité des missions de sécurité assurées par le ministère de l'Intérieur.

Les 23 brigades de surveillance des Hauts-de-France, fortes de plus de 900 agents, relèvent le défi d'une grande polyvalence qui leur permet d'être efficaces dans des domaines aussi nombreux que diversifiés : la lutte contre les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, les armes, la contrebande de tabac et d'alcool, de produits pétroliers, mais aussi la lutte contre les flux financiers illicites et le financement des groupes criminels ou terroristes.

La place de la douane en tant que force de sécurité intérieure pour protéger notre territoire face aux menaces terroristes est aujourd'hui incontestable.

À ce titre, les douaniers des Hauts-de-France ont reçu des renforts en effectif d'abord, près de 10 % supplémentaires en surveillance, mais aussi en moyens. Les unités ont été dotées de pistolets mitrailleurs HK UMP 9 mm. Les contrôles exercés par les douaniers sur les axes routiers, dans les zones portuaires, les aéroports, au tunnel sous la Manche dans les gares ou embarqués dans les trains internationaux sécurisent nos concitoyens au travers d'une police de la marchandise qui est un angle de protection indispensable à nos sociétés ouvertes à la libre circulation.

Vous le voyez, les défis sont nombreux, mais les douaniers



sont vaillants, et motivés par la certitude de leur utilité sociale.

Dès lors, quels sont les objectifs stratégiques poursuivis ?

Pour faire simple, la douane doit trouver les aiguilles dans la botte de foin.

Savoir s'organiser et se donner les moyens adaptés pour atteindre cet objectif est stratégique pour la douane. Cela se traduit par une réflexion sur la réalité des flux, des pratiques économiques et commerciales, mais aussi l'analyse des méthodes de fraude, afin d'aboutir à la construction de nouveaux services et outils.

La douane accompagne les opérateurs et anticipe sur les fraudeurs. Cela ne se fait pas sans efforts de nos agents, qui doivent être mobiles, et toujours dans l'investissement de formations et d'adaptation. Les accompagner est un axe stratégique, déterminant pour la réussite des évolutions qui ne peuvent se réaliser sans l'énergie de tous.

Dans cet esprit, le projet stratégique Douane 2018, a permis de créer plusieurs structures :

- le service d'analyse des risques et de ciblage (SARC), pour les contrôles en matière de dédouanement des marchandises et les contrôles fiscaux ; situé en

région parisienne. Ce service détermine les contrôles à effectuer, soit sous forme de ciblage informatique lors du dédouanement, soit sous forme de programmation d'enquête *a posteriori*. C'est en unifiant ces sujets au sein d'une seule structure que l'on va éliminer des contrôles redondants en accroissant leur pertinence, et optimiser les enquêtes. Il s'agit donc d'un instrument qui permet l'optimisation de l'exploitation des données sur les flux et les opérateurs, ainsi que celle de nos forces de contrôle grâce à une politique de contrôle intégrée, c'est-à-dire coordonnée.

- la douane, a également décidé de créer des centres opérationnels douaniers terrestres (CODT) à compétence zonale élargie afin de piloter les unités de la surveillance sur le terrain : il y en a six en France. La direction des douanes des Hauts-de-France dispose d'un centre implanté à Lille qui couvre les régions des Hauts-de-France, la Normandie et la Bretagne. Nous retrouvons là la logique douanière, en fonction des axes de pénétration sur le territoire des flux routiers, maritimes et ferroviaires. Le CODT, ouvert 24 heures sur 24, durant toute l'année, veille à la cohérence des dispositifs de contrôle mis en place, apporte un soutien aux

►►► unités sur le terrain et les oriente vers certaines cibles. Il a récemment été doté de la géolocalisation des unités sur le terrain, d'un outil de cartographie et d'un réseau radio.

Enfin, pour optimiser son organisation de la surveillance, plutôt que de maintenir un maillage de petites unités, plus limitées en effectif et moyens, la douane a décidé de concentrer ses forces au sein de brigades de surveillance renforcées, situées sur les points névralgiques, pour la lutte contre la fraude.

Vous avez également mis en place de nouveaux outils informatiques ?

En effet, en plus des structures, nous créons des outils spécifiques : depuis 2010 et progressivement, nous répertorions dans une base de données nationale tous les contrôles effectués.

Nous voulons ainsi pouvoir disposer de l'historique de tous les contrôles douaniers, car nous serons ainsi en capacité de faire du requêtage et de l'analyse, pour améliorer notre connaissance des flux et des opérateurs, mesurer l'efficacité des contrôles, de façon, à optimiser nos orientations de contrôle comme je

l'évoquais avec le SARC. Il s'agit d'intensifier les contrôles sur les flux à enjeux de tous ordres (fiscaux, sanitaires, environnementaux...), et sur les opérateurs qui ne respectent pas la réglementation.

À cette fin, nous développons notamment des programmes visant à réunir toutes les caractéristiques d'une entreprise, toutes les facilitations dont elle a pu faire l'objet, les contrôles réalisés etc. Vous l'aurez compris, ces différents outils ont pour finalité d'alimenter le système d'information global, nommé Quantum, afin d'exploiter toutes ces données. Nous serons en capacité d'utiliser, au sein du SARC, le *data mining*. L'idée est d'aller plus loin que le ciblage évoqué jusque-là. En parcourant cette masse de données brutes avec des algorithmes complexes, il s'agit de repérer des mouvements de marchandises ou des capitaux qui ont pu nous échapper en termes de ciblage. Le flair du douanier existe, il est humain par nos pratiques et l'expérience de nos agents, mais aujourd'hui il est aussi numérique et informatique.

De plus, afin que nos agents soient en capacité d'utiliser ces nouveaux

outils, nous recrutons des personnels de plus en plus qualifiés et la formation professionnelle occupe une place importante.

C'est indispensable pour maintenir un très haut niveau. Il faut savoir que dans un bureau de douane, il n'y a pratiquement plus de papier : tout est fait par informatique, avec des instruments de suivi qui permettent d'évaluer en permanence la performance de chaque structure opérationnelle.

Ces outils seront-ils connectés à ceux des autres douanes de l'UE ?

Pour le moment, ces outils sont nationaux, mais à l'approche de 2019-2020, ils devront dialoguer : en effet, à cette échéance, en application du Code des douanes de l'Union, nous aurons développé les interconnexions entre les systèmes informatiques de dédouanement au sein de l'UE. Dès lors, se posera la question d'interconnecter également les connaissances sur les opérateurs et sur les flux.

À partir du moment où l'on adopte le dédouanement centralisé national ou communautaire, comme c'est le cas depuis le 1^{er} mai 2016, on va avoir besoin ►►►



Visite du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, à Dunkerque en mai 2017.

305 kg d'héroïne saisis à Dunkerque en mai 2016.



►►► d'une cartographie des risques marchandises et opérateurs, ainsi que d'un historique. C'est pourquoi, dans cette perspective, nos nouveaux outils sont indispensables, et nous participons en ce sens à des groupes de travail techniques à Bruxelles.

Dans quelle mesure la douane peut-elle être force de proposition pour mieux gérer les crises actuelles liées à la menace terroriste ou encore à l'afflux de migrants aux frontières ?

Face aux enjeux de sécurité du territoire communautaire et national, la douane est une force d'action dans la sécurité intérieure, aux côtés des administrations du ministère de l'Intérieur.

Elle est aussi une force de proposition dans la mesure où les aspects douaniers, à déclinaison fiscale et financière, sont essentiels dans la compréhension des menaces de type terroriste comme de nature criminelle. La connaissance des flux de marchandises, des pratiques des logisticiens du commerce international, comme la surveillance des mouvements de

capitaux sont des éléments essentiels à la sécurisation des échanges et à la protection globale de nos sociétés. Les terroristes se financent par de la contrebande de stupéfiants, de contrefaçons, alcool, tabac..., comme le pratiquent les organisations criminelles qui déstabilisent nos sociétés.

L'appréhension douanière de ces phénomènes nous permet d'être collectivement plus réactifs. Dans ce contexte la douane a fait des propositions pour apporter sa contribution, dans les domaines du renseignement comme dans celui de l'intervention de terrain.

Vous citez la question des flux de migrants aux frontières, logiquement la douane a su proposer sa contribution à l'effort de maîtrise des flux sur les axes routiers et portuaires dans la région des Hauts-de-France, qui connaît tout particulièrement ce phénomène.

De même, pour la mise en œuvre de Vigipirate, la douane a porté des propositions validées dans la dernière version de ce plan, qui prévoit des mesures de renforce-

ment des contrôles aux frontières. Par exemple, désormais les renforts de militaires du dispositif Sentinelle peuvent être requis au bénéfice des brigades des douanes.

Dans les Hauts-de-France, nous avons très tôt engagé des travaux avec le général commandant la zone de défense et de sécurité Nord, pour mettre en œuvre des schémas tactiques en secteur frontalier avec la Belgique.

Ainsi, nous menons un grand nombre de contrôles sur le terrain et, au-delà des constatations sur la fraude, nous recueillons en permanence des informations de toute nature. Cela peut éclairer d'autres administrations : à quel endroit et à quelle heure il faut être présent pour essayer de stopper les flux de migrants, est-ce qu'on a constaté des mouvements frontaliers de personnes fichées S ? Les douaniers sont aussi des collecteurs de renseignements.

Mais, il y a un autre domaine où nous avons fait des propositions très concrètes, adaptées au contexte géographique régional, consistant à créer sur les principales voies de circulation des points de contrôle interministériels, qui permettraient à l'ensemble des forces de sécurité de disposer d'installations pour les réaliser dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes tant pour leurs agents que les voyageurs.

Évidemment, il ne s'agit pas de rétablir des observatoires frontaliers, mais ces installations devraient être conçues pour être activées en tant que de besoin selon l'intensité de la menace. Ces propositions sont portées dans le cadre des réflexions de l'autorité préfectorale et permettent très concrètement d'améliorer la protection globale de nos concitoyens.

Vous le voyez, la douane est active et inventive, en perpétuel mouvement d'adaptation au bénéfice des missions de protection et de régulation qui lui sont confiées. ■





Surveillance des frontières et lutte antiterroriste : une mobilisation renforcée

Entretien avec **Simon Decressac**, directeur régional des douanes de Lille

La douane est investie des contrôles de sûreté et de sécurité aux frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la protection du citoyen : des missions particulièrement sensibles depuis 2015.

Comment la surveillance des frontières s'exerce-t-elle aujourd'hui sur le territoire des Hauts-de-France ?



Il n'y a pas une réponse unique à cette question car la surveillance porte sur tous les vecteurs de marchandises et de voyageurs. Cela concerne en premier lieu les flux de marchandises déclarées par les entreprises : on a parfois tendance à l'oublier, mais le rôle principal de

la douane est d'être la police de la marchandise.

À ce titre, les bureaux de douane de la région procèdent aux contrôles des produits importés et exportés pour percevoir les droits et taxes, mais aussi intercepter les marchandises prohibées ou présentant des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Les outils informatiques créés par la douane permettent aujourd'hui de dédouaner les marchandises en moins de quatre minutes en moyenne, mais aussi de mieux cibler les flux présentant un risque.

La douane dans les Hauts-de-France contrôle également plusieurs fois par semaine les centres de tri postaux et les centres de fret



Contrôle des douanes à l'importation.

express, pour lutter contre les importations de marchandises prohibées. Ces contrôles se traduisent par des saisies d'armes et de munitions, de cigarettes, de stupéfiants, de contrefaçons ou encore de médicaments prohibés.

La douane intervient également en matière de surveillance terrestre : depuis 1993, la disparition progressive des infrastructures qui ralentissaient les flux de véhicules – avec la suppression des observatoires frontaliers et la mise en place du télépéage sans arrêt – dans un contexte de *free-flow*, a conduit à abandonner progressivement les contrôles filtrants pour se tourner vers la

généralisation des contrôles dynamiques. Même si l'état d'urgence a rétabli sur certains points de passage les barrages filtrants, il convient d'admettre que la situation qui prévaut est celle que je viens de vous décrire.

Et en ce qui concerne la surveillance ferroviaire et aéroportuaire ?

La douane dispose d'une brigade spécialisée ferroviaire implantée à Lille qui assure :

- les contrôles de sûreté des trains à destination de Londres. Il n'est d'ailleurs pas rare que la douane saisisse des armes lors de l'embarquement dans ces trains ;



- ▶▶▶ • des contrôles embarqués dans les trains en provenance de Belgique à destination de la France ;
- enfin, des contrôles des bus internationaux au départ ou arrivant aux gares de Lille. Le contrôle des bus à maintes fois démontré que de nombreux infracteurs n'hésitent pas à «casser» leur voyage pour échapper à notre vigilance.

Il est à noter que la douane coopère avec la SNCF en matière d'échanges d'informations et de coordination dans le but de mieux sécuriser les transports.

Concernant la surveillance aéroportuaire, la douane dans les Hauts-de-France dispose d'une brigade de surveillance extérieure sur l'aéroport de Lesquin qui contrôle les voyageurs à l'arrivée et au départ.

Ces opérations permettent principalement de saisir des cigarettes de contrebande, des contrefaçons et des capitaux non déclarés. Nos collègues de la direction régionale d'Amiens interviennent également très fréquemment sur l'aéroport de Beauvais pour réaliser les mêmes types de contrôle.

Dans ce domaine, la douane dispose depuis peu de l'outil Passenger Name Record (PNR) qui permet de mettre en attention certains passagers et de mieux cibler ceux qui présentent un profil de fraude élevé.

La surveillance des frontières comprend aussi la coopération avec d'autres administrations, étrangères ou françaises... Pouvez-vous nous en parler ?

En effet, la douane des Hauts-de-France n'est pas seule à exercer cette mission de surveillance. Nous coopérons avec les administrations étrangères et en particulier avec la Belgique : le centre de coopération policière et douanière (CCPD) franco-belge de Tournai, ouvert en 2002, permet aux services concourant à la sécurité de disposer rapidement de renseignements sur les ressortissants du pays voisin. Mais plus qu'un centre d'information, le

CCPD est devenu l'un des piliers de la coopération entre les deux pays. Dans ce centre, la douane des Hauts-de-France dispose d'un détachement de cinq agents dont les missions consistent à répondre aux sollicitations dans la salle opérationnelle et à mener des analyses en matière de fraudes douanières dans la zone transfrontalière.

Bien entendu, la coopération avec les autres administrations françaises est l'un des piliers de notre action. Un nouveau protocole de coopération a été signé, en 2016, entre la douane et la Gendarmerie nationale, dans les Hauts-de-France : il prévoit notamment une coopération renforcée dans les arrondissements où la gendarmerie est présente, un échange de moyens techniques (équipes maître-chien notamment) et une chaîne de transmission rapide en cas d'alerte.

La douane apporte également son soutien à la Police de l'air et des frontières (PAF) sur les principaux points que celle-ci doit tenir 24 heures sur 24 (notamment Reckem et Saint-Aybert). La présence simultanée de plusieurs forces permet aussi de constituer des dispositifs plus sécurisants pour les agents des deux administrations.

Enfin, la sensibilité de la frontière a conduit la préfecture de la zone

de défense et de sécurité Nord à mettre en place, à compter de septembre 2017, un plan spécifique de contrôle aux frontières en cas d'attaque terroriste afin d'organiser une réponse rapide des forces de sécurité intérieures. La douane y participe naturellement dans le cadre de ses missions et de la complémentarité des forces.

Depuis le mois de décembre 2016, la douane dans les Hauts-de-France a demandé auprès de sa direction générale de pouvoir mener des contrôles avec les équipes du dispositif Sentinelle.

Cette proposition a été acceptée et les instructions relatives au plan Vigipirate intègrent désormais cette collaboration entre la douane et l'armée.

Les remontées des premiers contrôles sur la frontière sont très encourageantes pour les deux parties. Ce nouveau dispositif permet plus de sécurité pour les douaniers qui bénéficient de l'appui des militaires, des missions plus opérationnelles pour les militaires qui se déplacent sur les différents points de contrôle, participent aux schémas tactiques et assistent à des interpellations de délinquants (stupéfiants, contrebande de cigarettes, trafic illicite de déchets...). ■



Signature du Protocole entre la douane et la gendarmerie le 24 novembre 2016.



CAMAÏEU

ENSEIGNE DE PRÊT-À-PORTER PRÉFÉRÉE DES FRANÇAISES!

*sondage BVA-Pressé régionale-Foncia, France, Février 2017

camaieu.fr
 f t p i y s

10 QUESTIONS À VOUS POSER AVANT D'IMPORTER

- 1 QUEL STATUT D'ENTREPRISE DEVEZ-VOUS CHOISIR ?
- 2 QU'EST-CE QUE LE NUMÉRO EORI ?
- 3 QUE RECOUVRE LA NOTION DOUANIÈRE D'INTRODUCTION ?
- 4 QUELLES SONT LES FORMALITÉS POUR IMPORTER DES MARCHANDISES EN PROVENANCE D'UN PAYS HORS UE ?
- 5 QU'EST-CE QUE L'ESPÈCE TARIFAIRE D'UNE MARCHANDISE ?
- 6 EN QUOI L'ORIGINE DE LA MARCHANDISE EST-ELLE IMPORTANTE ?
- 7 EN QUOI CONSISTENT LES NORMES APPLICABLES À MES MARCHANDISES ?
- 8 QUELS SONT LES DROITS ET TAXES AFFECTANT MES MARCHANDISES IMPORTÉES ?
- 9 POURQUOI LE CHOIX DES INCOTERMS EST-IL DÉTERMINANT ?
- 10 QUI PEUT DÉDOUANER MES MARCHANDISES ?

POUR + D'INFOS

- Les téléconseillers d'Infos Douane Service, tous agents des douanes, répondent à vos questions douanières générales :
 - Par téléphone : **0 811 20 44 44** Service 0,06 €/min + prix d'appel
 - +33 1 72 40 78 50** Hors métropole ou étranger
 - Par courriel : ids@douane.finances.gouv.fr
 - Sur Twitter : #IDS
- Dans votre région : conseils personnalisés dispensés gratuitement par la Cellule Conseil aux Entreprises du pôle d'action économique de votre direction régionale des douanes :
 -
 - Annuaire géolocalisé des services douaniers <http://bit.ly/Annuaire-Géolocalisé>

- Pour simplifier vos formalités douanières,
- Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales,
- Développer votre activité et gagner en compétitivité



Lutter contre la fraude par des contrôles adaptés

Entretien avec **Sébastien Tur**, chef du pôle d'orientation des contrôles de Dunkerque

Le pôle d'orientation des contrôles (POC) de Dunkerque se compose, de manière classique, d'une cellule de renseignement et d'orientation des contrôles (CROC), d'un service contentieux et d'un service régional d'enquête (SRE).

En quoi les missions liées au contentieux exercées au sein du pôle d'orientation des contrôles de Dunkerque consistent-elles ?

Le service contentieux assure la gestion et l'expertise des dossiers contentieux de la direction. À ce titre, il procède à l'examen des dossiers contentieux, vérifie la régularité de la procédure, prend en charge le règlement transactionnel ainsi que les relations éventuelles avec les autorités judiciaires.

Les agents poursuivants assurent, pour leur part, les poursuites pénales et civiles devant les tribunaux et représentent l'administration devant ceux-ci.

Le fait que le service contentieux soit partie intégrante du POC (Pôle d'orientation des contrôles) constitue un apport important en matière de politique des contrôles. Cela contribue à améliorer la fonction de pilotage des contrôles en mettant à disposition des

services un ensemble d'informations utiles qui vient compléter les analyses faites traditionnellement par la CROC (Cellule de renseignement et d'orientation des contrôles).

Pouvez-vous nous expliquer le rôle du service régional d'enquête (SRE) ?

Sous l'autorité du chef de POC, le SRE constitue une véritable force régionale d'enquête qui travaille en relation avec la CROC. Dirigé par un chef de service, le SRE dispose d'une compétence générale d'attribution en matière d'enquêtes.

Le SRE de Dunkerque se distingue par la nature des enquêtes qu'il conduit, qu'elles soient sollicitées (dans le cadre d'une assistance administrative mutuelle internationale, par exemple) ou d'initiative.

Une grande partie des résultats contentieux du SRE provient d'enquêtes menées dans les

secteurs des contributions indirectes (bières, boissons alcooliques) ou de la fiscalité (taxe générale sur les activités polluantes, fiscalité énergétique...). Ainsi, en 2016, le SRE a notifié à une entreprise un ensemble d'infractions débouchant sur un redressement de 27 millions d'euros.

Le SRE effectue enfin des contrôles, à hauteur de 40 par an, en matière de déclarations d'échanges de biens.

Quelles sont les prérogatives de la cellule de renseignement et d'orientation des contrôles (CROC) ?

La CROC est positionnée au cœur du dispositif de contrôle. Elle détient l'ensemble des informations relatives aux contrôles réalisés au sein de la direction et indispensables à une orientation efficace des services de contrôle dont elle impulse et coordonne l'action en accord avec les cellules de supervision des contrôles.

Pour être pleinement efficace, la CROC doit disposer d'une capacité d'expertise large qui prenne à la fois en compte les domaines des opérations commerciales, de la fiscalité et de la surveillance.

La CROC est organisée de façon à pouvoir assurer l'analyse opérationnelle. Au delà des tâches d'administration générale qui lui incombent, l'analyse opérationnelle constitue une plus-value pour le pilotage du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude qui doit conduire à une optimisation de l'action des services. ■



Des bureaux engagés dans toutes les missions douanières

Entretien avec **Thierry Stirbois**, responsable du bureau d'Arras et **Hervé Fiere**, responsable du bureau de Lesquin

Au quotidien, les bureaux d'Arras et de Lesquin interviennent auprès des entreprises pour les accompagner dans leurs démarches de dédouanement de marchandises et veiller à ce que la réglementation soit correctement appliquée. Ils effectuent par ailleurs des contrôles sur ces opérations ainsi que sur la perception de diverses taxes.

Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les activités de votre bureau ?



Thierry Stirbois.

T. S. : Rattachée à la direction de Dunkerque, l'activité du bureau principal d'Arras, qui compte 20 agents, s'articule autour de plusieurs missions.

Le bureau traite et contrôle les opérations douanières d'opérateurs importants relevant de divers secteurs écono-

miques (agroalimentaire, automobile, sidérurgie, chimie...) représentant un flux import-export d'environ 55 000 déclarations par an.

L'activité progresse régulièrement en raison du développement de plateformes logistiques multimodales (Marquion, Dourges) et en perspective de la construction du canal Seine-Nord-Europe.

Trois pôles aux fonctionnalités complémentaires gèrent au niveau local le contrôle de l'activité de dédouanement. Le pôle « gestion des procédures » (PGP) centralise la mise en place et le suivi des procédures (autorisations...) nécessaires aux opérateurs du Pas-de-Calais qui relèvent des bureaux d'Arras et de Boulogne-sur-Mer pour dédouaner leurs marchandises. Le pôle « supervision des contrôles » qui dans le cadre

d'orientations fixées, participe à l'analyse du trafic et au ciblage des déclarations à contrôler et assure l'efficacité et la cohérence des contrôles. Enfin, le pôle « contrôle » qui est chargé de réaliser les contrôles physiques et/ou documentaires des déclarations orientées en circuit de contrôle. Il peut aussi déléguer certains de ces contrôles à d'autres bureaux de douane où les marchandises sont présentées dans le cadre du dédouanement centralisé national (DCN).

Ces contrôles ont pour objet de protéger les intérêts financiers de l'État et de l'UE, en vérifiant à l'importation la correcte application des droits et taxes (droits de douane, TVA...), de lutter contre les pratiques déloyales (application des droits antidumping, recherche de contrefaçons). Il s'agit aussi de veiller à ce que les marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation, respectent les normes de diverses réglementations sanitaires, techniques ou relatives à la sécurité du consommateur.

Le service effectue également des contrôles sur la perception de diverses taxes relevant de la fiscalité énergétique et environnementale : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), sur le gaz naturel (TICGN), et sur le charbon (TICC), Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), et sur les activités polluantes (TGAP) ainsi que la Taxe sur les véhicules routiers (TSVR) ; le service gère



également les dossiers de remboursement d'une partie de la TICPE aux taxis.

Le bureau d'Arras a ainsi collecté plus de 4,2 millions d'€ de TICGN : 4 266 713 € et près de 2,5 millions d'€ de TICFE.

Par ailleurs, le pôle « contributions indirectes » du bureau vérifie la perception des taxes sur les alcools, les boissons non alcooliques et les



►►► céréales, et contrôle l'activité des 90 entrepositaires agréés (EA) locaux qui réceptionnent, entreposent et distribuent des boissons soumises à accises. Enfin, le bureau d'Arras centralise la gestion des 670 débitants de tabacs implantés dans le Pas-de-Calais.

H. F. : Comme tous les bureaux, celui de Lesquin accorde différentes autorisations. Comme vous le savez, la mise en place récente du dédouanement centralisé national (DCN) constitue un important enjeu. Nous comptabilisons à ce jour 35 procédures de

derniers leur renvoyant les vêtements. Quant aux déclarations des grands groupes, elles sont traitées par des centres nationaux d'expertise. Pour le dédouanement centralisé national, nous recevons les représentants des sociétés dans notre bureau de gestion des procédures. Nous y établissons les autorisations et vérifions les critères d'attribution... Nous les accompagnons et les conseillons sur les aspects règlementaires afin que ces sociétés soient efficaces et compétitives. Cette partie de notre travail devient de plus en plus importante.

pour qu'elles dédouanent chez nous. Car il y a à la clé, des emplois et de la croissance. C'est en cela que notre administration se trouve au cœur de l'action économique en termes de compétitivité et d'attractivité.

Par ailleurs, nous sommes le seul bureau en France à traiter tous les remboursements de la TICPE des transporteurs européens utilisant le réseau routier français. Enfin, nous accueillons les particuliers venus pour dédouaner des marchandises classiques et faisons également un suivi informatisé des titres de transit.

Quels sont vos principaux partenaires et de quelle façon coopérez-vous ?

T. S. : Nos principaux partenaires sont d'une part les opérateurs locaux effectuant dans le cadre du commerce international des opérations d'importation ou d'exportation relevant de divers secteurs (agroalimentaire, automobile, sidérurgie, chimie, bureautique...) et d'autre part les déclarants en douane qui sont des professionnels du dédouanement effectuant ces opérations pour le compte de leurs clients exportateurs ou destinataires de marchandises.

Ces opérateurs sont en lien avec le pôle gestion des procédures qui est le point de contact privilégié des opérateurs rattachés au bureau et le maillon de la filière « action économique ». Ce service a pour mission la mise en place et le suivi des procédures, et il apporte les conseils utiles pour adapter au mieux les procédures ou propose de nouvelles facilités. Par sa fonction de référent unique douanier (RUD), il contribue à renforcer la personnalisation et la fiabilisation des relations douane-opérateurs. Enfin, le service assure la promotion de ses services auprès de la CCI locale.

H. F. : Nos partenaires sont les entreprises : nous les recevons et les accompagnons, en les conseillant. Cela participe bien évidemment à notre mission de service public. J'y ajoute bien sûr, les professionnels du dédouanement, qui



Contrôle sur l'autoroute.

ce type, ce qui signifie que ces entreprises passent toutes leurs déclarations par un seul bureau, celui de Lesquin, même si elles présentent leurs marchandises dans différents bureaux en France. Ici, et cela vient de l'histoire industrielle des Hauts-de-France, plusieurs des grandes sociétés de vente à distance sont liées à la filière textile : elles exportent des tissus dont la confection est réalisée dans des pays étrangers, ces

Nos performances dans ce domaine permettent ainsi de garantir et de renforcer l'efficacité globale des bureaux de douane français, par rapport à celle des autres pays européens. Avec le nouveau Code des douanes de l'Union européenne, cette dimension est amenée à prendre de l'ampleur car l'enjeu est bien sûr, pour nous, de conserver les flux et l'implantation des entreprises françaises et d'en attirer de nouvelles



Tour de France des experts à Bercy le 22 novembre 2016.

▶▶ sont les prestataires de services des entreprises. Enfin, à la marge, nous traitons les demandes de particuliers (dédouanements de voitures achetées à l'étranger, déménagements, etc.). En ce qui concerne le dédouanement, nous travaillons main dans la main avec notre pôle d'action économique qui épaulé les entreprises et les accompagne. Grâce à cette action commune, nous exerçons pleinement notre mission de soutien du tissu industriel et in fine, de l'emploi local.

Quels sont les principaux défis à relever par votre équipe ?

T. S. : En ce qui concerne le dédouanement, suite à la mise en place du nouveau Code des douanes de l'Union le 1^{er} mai 2016, nous avons dû répondre aux nombreuses interrogations des opérateurs sur les évolutions et nouveautés réglementaires induites, qu'ils méconnaissaient encore, par des conseils personnalisés.

L'enjeu est d'offrir le meilleur service aux opérateurs de façon à consolider le maintien du trafic existant du bureau voire le développer, notamment en proposant la mise en place de dédouanement centralisé national (DCN) qui permet de centraliser auprès du bureau les déclarations concernant des marchandises situées

dans le ressort d'autres bureaux de douane nationaux. Dans ce nouveau cadre réglementaire, nous devons procéder au réexamen nécessaire des très nombreuses procédures de dédouanement et autorisations dans des délais imposés, ce qui représente un chantier important. Par ailleurs, nous devons adapter l'organisation du service à la gestion des opérations des entreprises ayant opté pour le DCN au bureau.

Enfin, il nous faut continuer à réaliser des contrôles efficaces et ciblés de façon à limiter le délai d'immobilisation des marchandises et garantir la fluidité des flux commerciaux.

Le service doit également accompagner les opérateurs adhérant progressivement à la nouvelle application informatique CIEL (Contributions indirectes en ligne) qui permet la dématérialisation des principales déclarations fiscales concernant les boissons alcooliques, actuellement les DRM (déclarations récapitulatives mensuelles en droits acquittés et/ou suspendus).

H. F. : Nous ne faisons pas seulement du dédouanement, nous faisons aussi des contrôles. Par exemple, sur le fret express (petits colis envoyés par des expressistes) car celui-ci est vecteur de trafic et de fraude (stupéfiants, contrefaçons, espèces protégées, armes...).

Le défi fondamental que nous devons relever au quotidien est de répondre le mieux possible à la demande des entreprises et de les accompagner de façon efficace. Il en va du renom de la douane française, partenaire des entreprises. ■



Contrôles portuaires sur porte-containers.

Brigade de surveillance intérieure de Calais : aux frontières de la Grande-Bretagne

Entretien avec **Virginie Dubos**, responsable de la brigade de Calais

Située au carrefour de l'Europe, la brigade de Calais Ferry a en charge le traitement d'un flux très important de marchandises, principalement à destination et en provenance de Grande-Bretagne.



Contrôle routier à Calais.

La proximité de la Grande-Bretagne implique pour votre bureau une surveillance particulière. Quels sont les principaux trafics de marchandises transfrontaliers auxquels vous devez faire face ?

La brigade de Calais Ferry se trouve au carrefour de l'Europe, avec un flux très important en matière de fret, principalement à destination et en provenance de Grande-Bretagne. Cette position particulière nous amène à traiter un flux de marchandises particulièrement dense, et par la même occasion à traiter un nombre de contentieux conséquent sur des matières diverses avec une activité prédominante sur les tabacs et les alcools. En effet, la BSI de Calais Littoral a procédé, rien que pour l'année 2016, à la saisie de

plus de 17 tonnes de tabac et cigarettes, fraude qui s'explique par le prix élevé du tabac outre-Manche. Nous sommes également très actifs en ce qui concerne les bières et alcools, contre les fraudeurs aux systèmes informatiques qui tentent de contourner les taxes en jeu (saisie en 2016 de plus d'un million de litres de bières). À l'arrivée de la Grande-Bretagne, nous intervenons aussi en matière de contrefaçons, puisque nous avons saisi plus de 2 millions d'articles ce type, notamment de nombreux produits textiles. Et pour financer tous ces trafics, l'argent circule de manière cachée : la BSI de Calais Littoral procède au contrôle des flux financiers transfrontaliers.

Avec quels partenaires travaillez-vous pour accomplir ces missions ?

Nous travaillons en partenariat étroit avec les marques pour être en mesure de reconnaître et saisir les contrefaçons de leurs produits qui circulent.

Celles-ci nous apportent leur expertise et nous confirment, soit sur photo, soit sur pièce, si les marchandises contrôlées sont authentiques ou sont des copies. Dans ce cas, nous les saisissons puis nous les faisons détruire dans des usines d'incinération.

Par ailleurs, nous collaborons avec la douane britannique. Nous avons établi en particulier des partenariats au niveau des accises (sur les alcools et tabacs qui, comme je vous l'ai dit, sont à l'origine de nombreuses tentatives de fraude). Nous nous apportons de précieux renseignements.

Enfin, je citerai des partenaires institutionnels, comme le Port de Calais, les services préfectoraux, la police, la gendarmerie, ou encore les compagnies maritimes.

De quelle façon les fraudeurs s'adaptent-ils à l'évolution des procédures informatiques ?

Les fraudeurs se servent des bases informatiques, notamment en matière de contributions indirectes sur les bières et cherchent à tromper ces systèmes en utilisant plusieurs fois le même document d'accompagnement pour différents lots, afin de ne pas payer ces accises. Pour empêcher cela, nous faisons beaucoup de contrôles physiques de marchandises, et nos agents annotent alors le document électronique pour empêcher sa réutilisation. ■

Brigade de surveillance intérieure d'Halluin-Reckem : extrême frontière franco-belge

Entretien avec **Philippe Veinman**, responsable de la brigade d'Halluin-Reckem

La brigade d'Halluin-Reckem est située à proximité de l'un des axes autoroutiers où transite entre le nord et le sud de l'Europe un flux important de voyageurs et de fret routier.



En intervention sur l'autoroute.

Compte tenu de la situation géographique de votre brigade, quelles sont vos activités prédominantes ?

La BSI (Brigade de surveillance intérieure) d'Halluin-Reckem est située en extrême frontière franco-belge à proximité de l'un des plus importants axes autoroutiers, et où transite entre le nord et le sud de l'Europe un flux significatif de voyageurs et de fret routier. Cette autoroute est en connexion directe avec les deux axes majeurs que sont l'A1 et l'A25. Ces derniers constituent le prolongement de l'A22 à partir de la frontière franco-belge et son point de passage, l'ancien observatoire de Reckem où, état d'urgence oblige, les contrôles statiques aléatoires sont opérés par les services de police et les services douaniers.

Par ailleurs, sur ce même axe A22 et sur les axes A1, A27 et A25, la BSI est amenée, de manière structurée avec les autres unités douanières, à intervenir de manière « dynamique » (ciblage, interception et contrôle). La BSI d'Halluin-Reckem participe à des opérations d'envergure interrégionale dont la coordination est

assurée par le Centre opérationnel de la douane terrestre (CODT) de Lille. Outre cet axe très important, elle assure une présence aléatoire sur les points frontière et les routes secondaires.

La BSI cible ses contrôles de manière équilibrée entre le fret routier et le trafic voyageurs. Durant les quatre dernières années, elle s'est montrée très efficace dans la lutte contre la fraude, en particulier les produits stupéfiants, les contrefaçons, le manquement à l'obligation déclarative et le blanchiment.

En 2016, la brigade a ainsi saisi près de 60 000 articles de contrefaçons, intercepté notamment 38 kg de cocaïne et 19 kg d'héroïne et relevé des manquements à l'obligation déclarative pour un montant de 736 625 €.

Les méthodes de la BSI d'Halluin-Reckem ont-elles changé depuis l'instauration de l'état d'urgence ?

Depuis l'instauration de l'état d'urgence, la BSI d'Halluin-Reckem a vu ses méthodes de travail changer. Compte tenu de l'évolution des contrôles, la coopération menée par la BSI s'est adaptée :

- avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : la collaboration est étayée par un système de signalisation d'opération de contrôle par fléchage directionnel ;
- en ce qui concerne l'appui opérationnel du CODT de Lille : des opérations interrégionales sont

entrées en action sur et autour de l'axe A1 ;

- à la demande du préfet à Lille, en 2016, les équipes de la BSI sont intervenues en renfort de la PAF (Police aux frontières) sur l'A22 ;
- enfin, dans le cadre de la coopération à la lutte contre le terrorisme, nous menons des actions conjointes avec la Force Sentinelle. Les militaires assurent la sécurité des contrôles douaniers.

L'évolution des moyens mis à disposition des brigades a-t-elle selon vous profondément modifié le travail des douaniers ?

Le « flair du douanier » trouve encore toute sa signification : pour preuve, la quasi-totalité des constatations réalisées par la BSI d'Halluin le sont de sa propre initiative.

Néanmoins, les moyens d'assistance et d'aide à la prise de décision ont considérablement évolué et prouvent que le douanier est entré de plain-pied dans le XXI^e siècle, en s'adaptant rapidement aux évolutions de la société.

Je citerai à cet égard le système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation LAPI ; le contrôle des bagages par un scanner aux rayons X et une perche caméra 360° ; la nouvelle radio à bord de véhicules entièrement équipés pour le contrôle dynamique ; la consultation via le CODT des bases de données et des fichiers ; le pistolet-mitrailleur HK UMP 9 ; la bonne coopération avec les militaires de l'opération Sentinelle... ■

Brigade de surveillance intérieure de Nogent-sur-Oise : autoroute A1 et aéroport de Beauvais-Tillé

Entretien avec **Marc Lecarpentier**, responsable adjoint de la brigade de Nogent-sur-Oise

La brigade de Nogent-sur-Oise couvre le sud de l'autoroute A1, axe majeur reliant la frontière belge à la région parisienne, et la route des grands trafics internationaux.

Votre brigade est située sur un axe particulièrement sensible. Quelles sont, compte tenu de ce contexte, vos activités prédominantes ?

La BSI de Nogent-sur-Oise couvre le sud de l'autoroute A1, la plus fréquentée de France. Axe majeur reliant la frontière belge à la région parisienne, c'est la route des grands trafics internationaux : produits stupéfiants, tabac de contrebande, armes, contrefaçons, flux de capitaux illicites. Nous intervenons principalement sur le péage de Chamant et en contrôles « dynamiques » sur toutes les sorties et aires de repos situées en amont du péage. Ponctuellement, lors d'opérations coup de poing mobilisant tout l'effectif disponible, nous bouclons la zone au maximum afin de contrer les stratégies des organisations de fraude. En plus de l'autoroute A1, nous intervenons également sur l'autoroute A16 et sur toutes les routes secondaires du département.

L'aéroport de Beauvais-Tillé, avec 4 millions de passagers par an (un trafic qui a été multiplié par dix depuis 2000) se classe au dixième rang français, avec la particularité notable d'être le seul



Équipe cynophile en contrôle à Calais.

aéroport dont le trafic passagers est presque exclusivement international. Il dessert de nombreuses destinations sensibles en matière de lutte contre la fraude (Maroc, Macédoine, Moldavie, Serbie, Espagne, Portugal...).

Quels sont vos principaux partenaires et de quelle façon coopérez-vous ?

Notre premier partenaire est la brigade des douanes d'Amiens qui travaille également sur l'A1, en amont de nos propres dispositifs et avec qui nous organisons régulièrement des contrôles coordonnés afin d'augmenter notre efficacité.

Nous coopérons également régulièrement avec nos collègues de la gendarmerie nationale ou de la police nationale sur des opérations planifiées de contrôles routiers, aussi bien sur l'A1 ou A16 que sur des axes routiers secondaires du département.

Enfin, dans le cadre d'une meilleure compréhension par

l'autorité judiciaire des pouvoirs que nous donne le Code des douanes et des modalités de poursuite des infractions douanières, nous organisons tous les ans une présentation de nos missions et de nos spécificités à destination des magistrats du parquet local. D'une manière générale, nous avons à cœur de développer et maintenir de bonnes relations avec tous nos principaux partenaires.

Comment analysez-vous l'évolution de votre métier : TIC, progrès techniques, etc. ?

Alors que le cœur de notre métier reste le contrôle des flux de marchandises, le contrôle des personnes qui les transportent présente malheureusement un caractère de dangerosité de plus en plus présent. Les récents attentats et la détermination violente des organisations de fraude nous imposent une vigilance constante et une adaptation de nos moyens et de nos techniques de contrôle (techniques professionnelles de sécurité, herses, gilets pare-balles, armes longues, véhicules rapides d'interception...). ■



Cache aménagée garnie de résine.

« Le renseignement douanier est indispensable ! »

Entretien avec **Philippe Marnat**, chef d'échelon DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières)

Afin de lutter toujours plus efficacement contre toutes les formes de fraude, les douanes ont constitué des équipes spécialisées dans le renseignement qui coopèrent avec d'autres services du ministère et certaines administrations.

Quelle est l'importance du renseignement dans l'exercice des missions douanières ?



Selon le rapport Examen statistique du commerce mondial 2016 de l'Organisation mondiale du commerce, la valeur des exportations mondiales de marchandises était évaluée, en 2015, à 16 000 milliards de dollars. Cette donnée est d'une telle ampleur qu'elle en paraît

absconse. Toutefois, elle constitue un élément d'environnement clé pour les services de lutte contre la fraude de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Pour rendre concrète la réalité physique des échanges internationaux, il suffit d'observer le ballet des déchargements des conteneurs au port du Havre, la noria des camions aux frontières avec l'Espagne, l'Italie ou la Belgique, le nombre de passagers aériens à Roissy ou encore le nombre de colis traités quotidiennement par les « expressistes », ces transporteurs dont le métier de base est le transport express. Or, dans ces flux licites, essentiels au dynamisme de notre économie, se cachent des stupéfiants, des armes, des contrefaçons, des tabacs de contrebande, de fortes sommes d'argent liquide.

Le renseignement douanier est indispensable pour discriminer, détecter et extraire des échanges



Contrôle scanner au centre de tri postal.

autorisés, les flux illicites, pour entraver les organisations de fraude qui les génèrent et pour interpellier les individus qui les dirigent.

Qui sont vos principaux partenaires et comment coopérez-vous ?

Mise en œuvre par des dispositions réglementaires du Code des douanes et vitalisée par des réunions régulières, la DGDDI, administration du ministère des Finances, participe à des échanges d'information particulièrement denses avec les différentes directions de ce ministère (la Direction générale des finances publiques [DGFIP] et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes [DGCCRF] notamment). Par ailleurs, et pour contrer la criminalité organisée, la douane dispose d'une centrale de renseignement, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui entretient des liens avec différents services du ministère de l'Intérieur et de la Défense. La douane dispose d'officiers de liaison placés dans les structures les plus stratégiques. La DGDDI est bien sûr active-

ment représentée dans les centres de coopération police-douane, pour l'ensemble de ses frontières intracommunautaires, et dans les groupes d'intervention régionaux (GIR). Il faut encore citer les attachés douaniers qui, positionnés à l'étranger, contribuent également à la circulation du renseignement.

Comment analysez-vous l'évolution de votre métier ?

Les trajectoires de ce métier sont en grande partie dépendantes et dictées par les évolutions des organisations criminelles. Ces groupes sont puissants et s'approprient les avancées technologiques. Le *darknet*, c'est-à-dire l'Internet illégal non indexé par les moteurs de recherche, en est un exemple frappant. Aussi, si la douane considère que le renseignement est l'affaire de tous les douaniers, elle s'adapte constamment à la menace par des formations professionnelles spécialisées, la création de nouvelles unités internes, Cyberdouane par exemple, et la mise à niveau constante de son cadre réglementaire. ■



Saisie de 120 000 livres sterling cachées sous la couchette d'un camion.

Des services spécialisés dans la lutte contre la fraude à très forts enjeux financiers

Entretien avec **Philippe Delorme**, adjoint au chef d'unité locale du SNDJ (Service national de douane judiciaire)

Le Service national de douane judiciaire est constitué de douaniers habilités à exercer des missions de police judiciaire. Leurs enquêtes portent sur des fraudes nationales et internationales de grande envergure.

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les missions du SNDJ et nous donner quelques exemples d'interventions ?

Le Service national de douane judiciaire a été créé en 2002. Ses agents, des douaniers spécialement habilités à exercer certaines missions de police judiciaire, peuvent mener des enquêtes sur l'ensemble du territoire national.

De même, des officiers de douane judiciaire (ODJ) de l'unité parisienne ou des dix unités ou antennes locales sont amenés fréquemment à se rendre hors de leur zone géographique pour soutenir l'action des collègues d'autres régions. Cela permet aux magistrats de disposer, dans ou près de leur zone de compétence, d'agents prêts à exercer leurs missions sur tout le territoire sans habilitation particulière.

Ces missions ont trait à la lutte contre certains courants de fraude nationaux et internationaux : trafics portant sur les tabacs, la contrefaçon, les escroqueries à la TVA, les différentes aides financières communautaires, les infractions financières dont le blanchiment douanier et de droit commun, les infractions sur les

biens culturels et les trésors nationaux ainsi que sur les espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction. Cette liste n'est pas exhaustive.

Plus précisément, l'unité locale de Lille s'attache à démontrer que les dossiers de fraude aux accises à très forts enjeux financiers (plusieurs millions d'euros de droits fraudés) sont, en grande majorité, connexes à des faits d'escroquerie commis en bande organisée. Pour ce faire, la coopération internationale, principalement avec nos homologues britanniques, est indispensable.

Quels sont vos contacts privilégiés ?

Bien que leur activité consiste exclusivement à exécuter des enquêtes judiciaires, les ODJ demeurent des douaniers et la nature même de leurs compétences les amène à collaborer de façon quotidienne avec l'ensemble des services de notre administration.

Nous avons donc des contacts privilégiés avec toutes les structures douanières occupées par la lutte contre la fraude, qu'il s'agisse des brigades, des bureaux ou des services d'enquêtes et de renseignement.

Lorsque les magistrats mandants l'estiment nécessaire, ils procèdent

à la co-saisine de notre service avec un autre service de police judiciaire dépendant de la gendarmerie ou de la police nationale.

Nous entretenons également des liens forts avec les administrations de notre ministère de tutelle que sont la Direction générale des finances publiques (DGFiP), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et Tracfin, mais aussi avec les différents services de l'État susceptibles de nous fournir, par leur expertise, un éclairage précieux dans nos enquêtes (ministères de la Culture, de la santé...).

S'agissant des enquêtes relatives aux produits de santé, un pharmacien-inspecteur de santé publique, directement rattaché au SNDJ, apporte également son expertise.

Enfin, en raison des thèmes sur lesquels portent nombre de nos enquêtes et de notre connaissance de certains milieux criminogènes nationaux, nous échangeons et collaborons fréquemment avec les services de police judiciaire étrangers. Outre les acteurs des canaux judiciaires classiques, nous disposons également de l'appui précieux des attachés douaniers à l'étranger. ■



Notre expertise,
combattre les microbes en développant et fabriquant des produits
et équipements adaptés à la fois à l'Homme et à l'Environnement.

Pavé du moulin
59260 Lille-Hellemmes
Tél.+33 3 20 67 67 67 - Fax. +33 3 20 67 67 68
www.anios.com

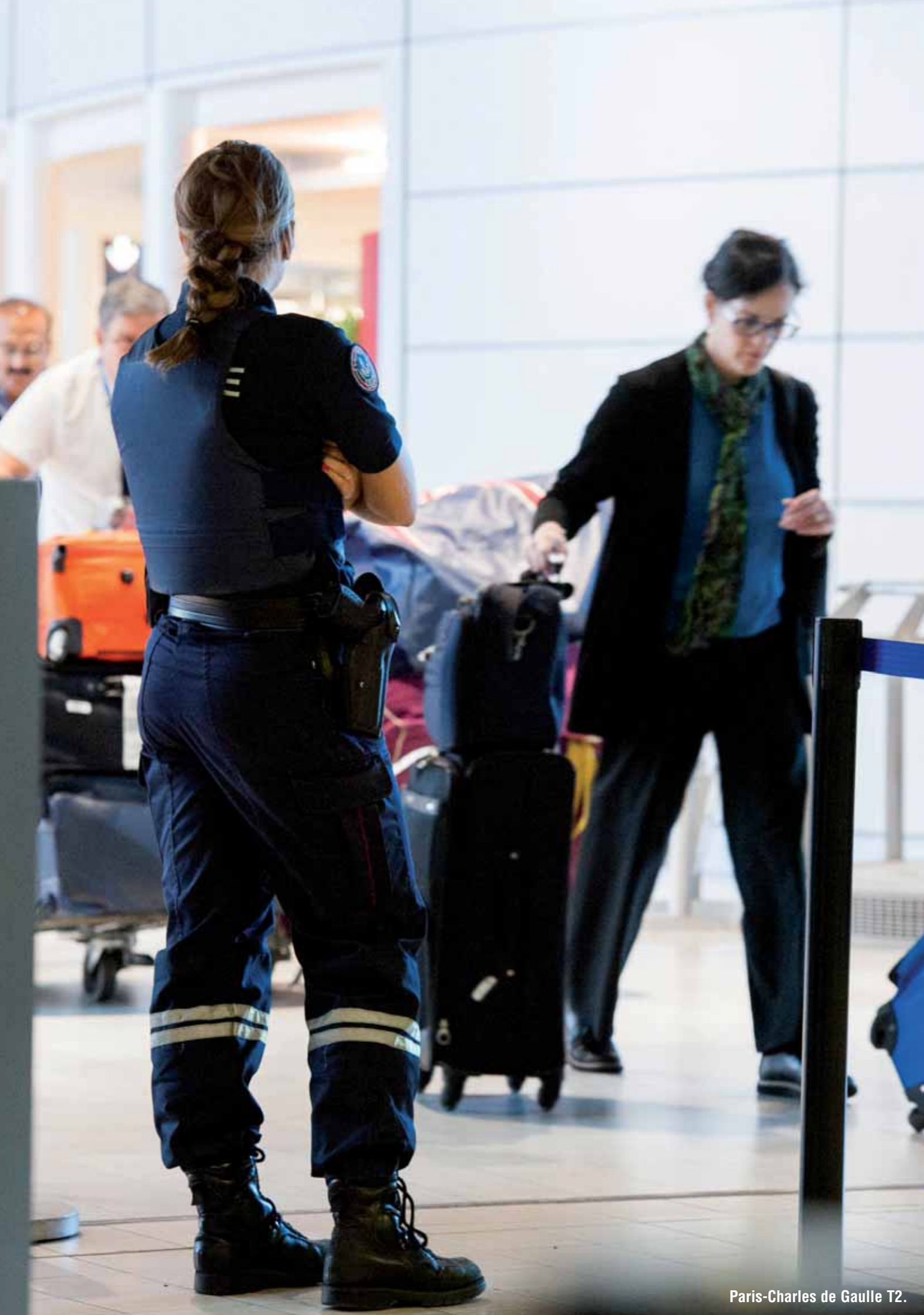


Bonduelle

*"Le bien vivre par
l'alimentation générale"*

BONDUELLE
2 rue Nicolas Appert
59653 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03.20.43.60.60

www.bonduelle.com/fr





Le plan « Dédouanez en France ».

Les entreprises au cœur des priorités de la douane

Entretien avec **Jean-Marc Demeyere**, chef du pôle action économique de Lille

Afin de répondre aux attentes des entreprises, des pôles d'action économique sont implantés dans chacune des 42 directions régionales des douanes et droits indirects. Leur rôle est d'informer et de conseiller sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés.

***P**ourquoi la douane est-elle un acteur indispensable sur le plan économique ?*



L'expansion du commerce international s'est traduite notamment par la multiplication des échanges de marchandises. La douane doit faciliter au maximum les échanges, tout en maintenant des capacités de contrôle : un rôle de régulation des échanges. Nos effectifs et moyens

ne nous permettant pas de contrôler l'intégralité des flux, l'administration a mis en place des systèmes informatiques visant à ce que les marchandises licites puissent être acheminées et que nous soyons en capacité d'identifier

les marchandises susceptibles d'enfreindre les différentes réglementations (sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires, normes techniques, etc.), et de lutter contre les trafics. Nous devons donc à la fois faciliter, vérifier et répondre à la demande croissante de sécurité de la part de nos concitoyens.

Par ailleurs, notre cadre juridique étant communautaire, les États-membres sont en concurrence : chacun fait en sorte d'attirer sur son territoire les flux de marchandises pour avoir à les traiter car ces activités induisent des emplois et de la richesse (activité portuaire, aéroportuaire, etc.). Dans ce contexte, la douane française doit tirer au maximum parti de la réglementation, pour mettre en place des processus, des procédures, des facilitations etc., afin d'inciter les entreprises à dédouaner en France. C'est d'ailleurs l'objet du

plan « Dédouanez en France », qui rassemble 40 mesures pour simplifier et optimiser les formalités douanières à l'international (réduction des coûts, gain de temps pour les entreprises).

En quoi consiste précisément l'action économique de la douane ?

Elle consiste à convaincre les entreprises, en partenariat avec les ports ou aéroports français, d'utiliser ces points d'entrée, et d'effectuer leurs formalités sur le territoire national. En 1990, ont été créées des cellules-conseil aux entreprises (CCE), pour les aider à mettre en place les procédures de dédouanement et optimiser ainsi leur activité, réduire leurs coûts et faciliter leur logistique... En 2016, le nombre d'entretiens personnalisés réalisés par les CCE des trois directions régionales composant la direction des Hauts-de-France s'est élevé à 203.



►►► Notons aussi que si certaines entreprises ont recours à des professionnels du dédouanement qui réalisent les formalités pour elles, d'autres disposent de leur propre service de dédouanement. Certaines ont d'ailleurs placé ce service au cœur de leur organisation : elles font des droits de douane et des conditions de dédouanement des critères essentiels de stratégie et de gestion. C'est évidemment ce que nous leur préconisons. Un tel choix exige également de la part de nos interlocuteurs un effort de professionnalisation dans ces domaines. Nous nous attachons à convaincre les entreprises de l'importance de l'activité de dédouanement, qui ne doit pas être appréhendée comme une contrainte administrative, mais comme un levier de performance et de croissance.

Le nouveau Code des douanes de l'Union (CDU) est entré en application le 1^{er} mai 2016. Qu'a-t-il changé pour les entreprises réalisant des opérations d'import-export ?

Il s'agit d'une nouvelle étape de l'intégration européenne en matière douanière. Ce code succède au précédent qui datait de 1993 et de la mise en place du grand marché intérieur, à savoir la suppression des formalités de dédouanement dans les échanges entre les États-membres. Le nouveau code va plus loin : il instaure le dédouanement centralisé national (DCN) et communautaire (DCC). Le dédouanement centralisé permet à un opérateur économique de regrouper les formalités déclaratives auprès d'un seul bureau de douane, alors même que les flux physiques de marchandises sont acheminés par des bureaux situés en différents lieux du territoire. Concrètement, des marchandises importées par Marseille, Le Havre et Dunkerque pour une société implantée à Lille peuvent être dédouanées au bureau de Lesquin.

Cela permet une économie d'échelle en termes de moyens pour l'entreprise, qui n'a plus qu'un interlocuteur pour ses déclarations. Par ailleurs, le dédouanement centralisé favorise

la fluidité de son trafic. Nous conservons bien entendu la possibilité d'effectuer des contrôles par les bureaux dans le ressort desquels se trouve la marchandise, mais toutes les formalités et la gestion sont centralisées auprès du bureau de douane de déclaration choisi par l'entreprise. Les systèmes informatiques permettent les échanges entre les différents bureaux de douane concernés. Le DCC constitue l'étape suivante : selon le même schéma, l'entreprise pourra décider de concentrer ses opérations de dédouanement par exemple en Roumanie, pour des flux de marchandises réalisés dans différents États-membres de l'Union européenne. L'enjeu est donc pour nous de faire ancrer ces opérations en France, pour des flux entrant dans toute l'UE. Chaque État-membre poursuit le même objectif. Pour la douane, il s'agit d'une véritable révolution car le nouveau dispositif repose sur une distinction entre les flux déclaratifs, donc les obligations de déclaration, et les flux physiques.

Par ailleurs, le CDU confirme et complète les avantages financiers et procéduraux, et les facilitations octroyés aux opérateurs économiques agréés (OEA). Il s'agit d'entreprises ayant reçu, après audit de l'administration, un statut particulier s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la douane. Il en existe deux types : l'un concerne les simplifications douanières, et requiert une organisation et un niveau de com-

pétence dans la maîtrise des opérations douanières. Le second porte sur la sécurité-sûreté (locaux, sites, informatique, etc.). Une entreprise peut cumuler ces deux statuts.

Le troisième pilier du CDU réside dans l'accentuation de la dématérialisation des processus de dédouanement, et le développement du guichet unique national (GUN). La douane effectue des contrôles pour de nombreuses administrations en charge de faire appliquer des réglementations très diversifiées (sanitaires, environnementales, fiscales...). L'entreprise qui importe ou exporte une marchandise doit détenir le document papier attestant du respect de ces différentes réglementations. Le GUN est déjà opérationnel pour un certain nombre de marchandises. À terme, il permettra de connecter la douane et l'ensemble des administrations chargées de délivrer les autorisations. Cet accès direct sous forme dématérialisée contribuera à la sécurité et à la fluidité des opérations.

Notons enfin que jusqu'alors, on réservait aux commissionnaires en douane agréés le droit de réaliser les formalités douanières au nom et pour le compte d'autrui. Un monopole remis en cause par le CDU qui permet désormais à toute personne établie dans l'Union européenne (ou hors UE sous certaines conditions) et remplissant certains critères (compétence professionnelle, moralité fiscale et pénale, etc.), de le faire. ■



Tour de France des experts à Lille en février 2016.

Dédouanement centralisé : des procédures simplifiées pour faciliter les échanges commerciaux

Entretien avec **Charles Birden**, chef du pôle action économique de Picardie

Dans le cadre de son action économique, la douane conseille les entreprises dont elle facilite les formalités. Le dédouanement centralisé national a permis de vraies avancées dans ce domaine.

Comment peut-on définir la nature de l'action économique de la douane ?



L'action économique de la douane consiste à promouvoir les autorisations ou les facilités procédurales et réglementaires issues du Code des douanes de l'Union.

Cette action économique, délivrée sous la forme de conseils aux entreprises et d'audits,

est totalement gratuite, et d'un point de vue déontologique indépendante de l'activité « lutte contre la fraude ».

La DGDDI est aujourd'hui partenaire des entreprises à l'international.

Ainsi, simplifier les formalités de dédouanement, améliorer l'attractivité des plateformes logistiques, rendre les produits exportés plus compétitifs, respecter les exigences liées à la sûreté des flux de marchandises via la certification « Opérateur économique agréé » (OEA) contribuent à développer et sécuriser les échanges commerciaux des entreprises et donc à renforcer leur position à l'international.

Enfin et surtout, l'action économique douanière est personnalisée : nos cellules conseils, situées à proximité des entreprises et

possédant une bonne connaissance du tissu économique régional, recherchent en permanence l'adaptation de l'offre douanière aux besoins de chacune.

Quels sont les avantages du dédouanement centralisé pour les opérateurs ?

Le dédouanement centralisé national (DCN) est un facteur réel de simplification dans la mesure où le dédouanement s'effectue auprès d'un seul bureau appelé bureau de déclaration alors que les marchandises peuvent, tant à l'importation qu'à l'exportation, se trouver physiquement hors ce bureau.

Quels que soient les lieux d'arrivée, d'expédition ou de stockage, le DCN trouve à s'appliquer de manière souple et simple en permettant une fluidité réelle des mouvements de marchandises. De ce fait, les coûts directs et indirects du dédouanement sont orientés à la baisse. L'entreprise bénéficie également d'un interlocuteur unique au sein du bureau de déclaration qui détient une connaissance complète de l'ensemble de ses flux douaniers et est en mesure de conseiller efficacement l'opérateur dans ses différentes demandes. Cela permet par ailleurs d'éviter les contrôles redondants.

Enfin, ce DCN est ouvert à tous les opérateurs et s'applique à tout type de déclaration et de marchandise, à l'importation comme à l'exportation.

De quelle façon la douane s'adapte-t-elle à ce nouveau dispositif ?

Ce nouveau dispositif a nécessité un développement des synergies entre les services et un travail en réseau renforcé. La collaboration entre les cellules conseils aux entreprises, les services régionaux d'audits, les bureaux de douane de déclaration et de présentation, les bureaux concernés de notre direction centrale s'est intensifiée afin que les différents services puissent détenir le niveau d'information nécessaire à leur activité de gestion ou de contrôle.



Enfin, rien ne serait possible sans la recherche d'une dématérialisation la plus élevée possible : dépôt de demandes diverses des opérateurs via le téléservice Soprano, le système déclaratif Delta, l'application Banaco pour le recensement des contrôles par exemple. ■

Autoliquidation de la TVA : accroître l'attractivité des plate- formes logistiques françaises

Entretien avec **Samantha Verduron**, chef du pôle action économique de Dunkerque

Au niveau national, près de 6 000 entreprises, dont 380 dans les Hauts-de-France, bénéficient à ce jour du dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation, une facilitation fiscale gérée par la douane.

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les formalités en matière de TVA à l'importation et nous préciser en quoi consiste le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation ?

L'importation de marchandises constitue un acte imposable à la TVA. L'autoliquidation de la TVA à l'importation (ATVAI) est une facilitation fiscale gérée par la douane, mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015 puis étendue et encadrée par les nouvelles dispositions de l'article 1695 du

Code général des impôts et la loi de finances rectificative de 2016.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ATVAI bénéficie à toute personne physique ou morale assujettie à la TVA et redevable de la taxe pour les opérations d'importation réalisées en France, qu'elle soit établie dans le territoire douanier de l'Union européenne ou en dehors (dans ce cas elle doit passer par l'intermédiaire d'un représentant en douane titulaire d'une autorisation d'opérateur économique agréé).

Concrètement cette facilitation permet de différer les effets de la constatation de la TVA : les redevables bénéficiant de ce dispositif n'acquittent plus leur TVA à

l'appui de leur déclaration en douane d'importation mais doivent en reporter le montant sur leur déclaration de chiffre d'affaires mensuelle ou trimestrielle, déposée auprès de la DGFIP.

Quels sont les objectifs recherchés avec la mise en place de ce dispositif ?

Ce dispositif a une double ambition : d'une part, dans un contexte international très concurrentiel, il vise à accroître l'attractivité des plateformes logistiques françaises pour les importateurs ; d'autre part, il a pour objectif de compléter des dispositifs déjà existants de report de paiement de la TVA, de franchise de TVA pour un contingent d'importation, afin d'alléger encore plus les charges



©Dunkerque Port



Rencontre à la Chapelle d'Armentières.



►► de trésorerie pesant sur les entreprises importatrices.

Les démarches pour demander à bénéficier de l'ATVAI sont très simples : l'opérateur n'a plus besoin de disposer au préalable d'une procédure douanière particulière, il doit simplement remplir un formulaire de demande et le transmettre au service douanier compétent qui lui délivrera l'autorisation après avoir procédé à quelques vérifications nécessaires pour sécuriser le dispositif et limiter le risque de fraude fiscale.

Quel est le rôle du pôle action économique en ce qui concerne la promotion de l'ATVAI ?

Le pôle d'action économique (PAE) a un rôle d'impulsion et assure la promotion de ce dispositif, en lien avec les différents bureaux de douane de la circonscription par deux moyens :

- des événements autour de ce thème sont organisés régulièrement avec les différents partenaires de la douane (CCI, Grand Port maritime...). À titre

d'illustration, le 21 mars 2017 le PAE de Dunkerque, le Grand Port maritime de Dunkerque et l'Union maritime et commerciale ont proposé à des transitaires, chargeurs, logisticiens, compagnies maritimes de participer à un déjeuner de travail à la Chapelle-d'Armentières durant lequel les

nouvelles mesures d'attractivité du port et de son *hinterland* leur ont été présentées. Le dispositif de l'ATVAI a été au cœur des débats.

- la cellule conseil aux entreprises évoque systématiquement le sujet avec les importateurs lors d'entretiens personnalisés. ■



« Les entreprises considèrent de plus en plus la douane comme un partenaire ! »

Entretien avec **Florence Wagner**, cellule conseil aux entreprises (CCE) de Dunkerque

Accompagner les entreprises locales dans leurs démarches avec la douane dans le but d'améliorer leur compétitivité : telle est la mission essentielle de la cellule conseil.

Quelles sont précisément les missions d'une cellule conseil aux entreprises ?



La cellule conseil a pour mission principale d'accompagner les entreprises implantées localement dans leurs démarches avec la douane pour améliorer leur compétitivité. Qu'il s'agisse de très petites entreprises souhaitant se développer à l'international, ou de PME

ayant mis en place des procédures simplifiées, la cellule conseil reçoit les représentants de sociétés dans le cadre d'entretiens personnalisés afin de fiabiliser et fluidifier leurs démarches douanières à l'import comme à l'export. Au préalable ou à la suite de ces entretiens, les

contacts avec les entreprises sont réguliers pour suivre la mise en place de procédures en lien avec d'autres services de la direction (pôles gestion des procédures, recette interrégionale), ou les accompagner dans la compréhension d'une réglementation complexe.

La CCE participe également à la promotion de l'action économique, par le biais de réunions d'information organisées conjointement avec les partenaires institutionnels (Grand Port maritime, chambres de commerce), sur des sujets d'actualité douanière afin de présenter aux entreprises les possibilités offertes par la réglementation, et de favoriser un dialogue avec certaines catégories d'entreprises (commissionnaires en douane, importateurs, opérateurs économiques agréés).

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'intervention ?

La CCE peut être sollicitée par un créateur d'entreprise souhaitant importer des matières premières pour son activité. Le rôle de la cellule conseil consiste à lui exposer les formalités douanières à l'importation, à lui communiquer les formulaires dont il peut avoir besoin ou à l'aider dans la compréhension des notions douanières.

Elle peut également se déplacer dans les grandes entreprises qui disposent d'un service douane,

afin de discuter de l'opportunité de mettre en place des procédures leur permettant d'améliorer la fluidité dans la gestion logistique et le dédouanement, ou encore des gains de trésorerie (en proposant l'autoliquidation de la TVA à l'importation, par exemple).

Les interventions de la CCE sont souvent liées à l'actualité afin d'expliquer et de promouvoir la mise en place des nouvelles procédures pour les rendre plus attractives pour les entreprises.

Qu'attendent de vous les entreprises et comment mesurer leur satisfaction ?

Les entreprises qui s'adressent à nous attendent une personnalisation de l'approche réglementaire et un accompagnement qui s'inscrit autant dans leurs besoins d'information que dans une démarche de proposition. Les entreprises considèrent de plus en plus la douane comme un partenaire, parce que nous leur apportons un soutien personnalisé et un accompagnement en temps réel.

Afin de mesurer leur satisfaction, nous leur communiquons après les entretiens une fiche qu'elles nous retournent, destinée à nous aider à améliorer nos actions. Cependant, la meilleure preuve de leur satisfaction reste le contact humain très positif que nous entretenons avec les entreprises que nous suivons et leurs remerciements à la suite d'un échange. ■



Fiscalité énergétique : un enjeu stratégique

Entretien avec **Philippe Vanhille**, chef de service du bureau de Dunkerque Énergies

Les taxes dues à l'État par les opérateurs qui fabriquent, stockent ou utilisent des produits énergétiques se sont élevées en 2016 à près de 45 milliards d'euros. Le bureau de Dunkerque Énergies est chargé de leur perception dans les Hauts-de-France.

Quelles sont les compétences de la douane en matière de fiscalité énergétique ?



La douane est un interlocuteur privilégié des opérateurs qui fabriquent, stockent ou utilisent des produits énergétiques. Son rôle est de percevoir les taxes liées à cette activité, tout en contrôlant la régularité des opérations, lesquelles peuvent donner lieu à des suspensions ou exonérations de taxes mais également à des taxations réduites.

La fiscalité énergétique est la principale perception douanière, elle représente 37,5 % du montant total de ses perceptions et s'élève à près de 45 milliards d'euros en 2016. Il s'agit principalement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques : TICPE. Les différentes activités exercées par les opérateurs nécessitent un suivi rigoureux de leur comptabilité et de leurs déclarations. Des contrôles physiques sur les sites de stockage sont programmés afin de s'assurer que le stock physique correspond bien au stock comptable déclaré.

Comment analysez-vous les enjeux dans ce domaine ?

Compte tenu de l'importance des montants perçus, l'enjeu est prin-

cipalement d'ordre financier. Comme je vous l'ai indiqué, un suivi rigoureux de leurs écritures comptables et des recensements physiques réguliers sont de nature à éviter toute erreur ou anomalie.

Par ailleurs, un enjeu environnemental se dessine. Ainsi la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est nulle pour les opérateurs incorporant une quantité de biocarburants suffisante. Le montant perçu de cette taxe décroît depuis plusieurs années, ce qui confirme l'intérêt des opérateurs pour ce dispositif.

De quelle façon le bureau de Dunkerque Énergies contribue-t-il à relever les défis que vous venez d'évoquer ?

À l'instar des chiffres nationaux, le bureau de Dunkerque Énergies a en charge une fiscalité conséquente (1,6 milliard d'euros de TICPE perçu en 2016). En raison de la spécificité de la réglementation des produits énergétiques, l'administration a préconisé la mise en place de bureaux spécialisés à compétence interrégionale. C'est le cas du bureau de Dunkerque Énergies qui a acquis depuis 2016, pour les produits pétroliers, une compétence sur toute l'interrégion des Hauts-de-France.

Le bureau est constitué d'un pôle comptable et d'un pôle contrôle. Le pôle comptable s'occupe du suivi et du contrôle des écritures comptables ainsi que des déclarations fiscales des opérateurs.



Contrôle de container à l'importation.

Quant au pôle contrôle, il s'appuie sur les bureaux de douane situés dans l'interrégion, à proximité des sites de stockage, pour effectuer les recensements physiques des différents produits détenus par nos opérateurs.

Le bureau bénéficie d'un soutien réglementaire important de la part du pôle action économique (PAE) de la direction régionale de Dunkerque. Le professionnalisme fondé sur la spécialisation des agents du bureau nous permet d'effectuer nos missions avec efficacité. ■

« Nous avons tout intérêt à coopérer... »

Entretien avec **Arnaud Delmulle**, chef divisionnaire à Dunkerque et **Thibault Schneider**, chef divisionnaire à Amiens

Participant activement à la sécurité publique par son rôle de contrôle des personnes, des marchandises et des capitaux, la douane intervient en synergie avec les services de police et de gendarmerie. Pour faire face aux différentes menaces, ces coopérations se sont intensifiées.

Quelles sont les missions que la douane partage avec la police d'une part et avec la gendarmerie, d'autre part ?



Arnaud Delmulle

A. D. : Par son organisation administrative, la douane intervient indifféremment en zone police et en zone gendarmerie.

Même si elle ne dépend pas du ministère de l'Intérieur, la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) participe activement à la sécurité publique par les contrôles qu'elle exerce sur les personnes, les flux de marchandises et les capitaux qui circulent sur l'ensemble de notre territoire.

Il existe une certaine perméabilité entre la délinquance douanière et la délinquance de droit commun et par conséquent, des synergies peuvent être opportunément dégagées avec les

services de police et de gendarmerie, notamment dans le cadre de la lutte contre les grands trafics. À cet égard, la lutte contre la contrebande de stupéfiants est depuis

fort longtemps ancrée dans le socle des missions partagées par les trois forces de sécurité intérieure.

Ainsi, lorsque nos services interceptent une personne qui transporte des stupéfiants, les services de police ou de gendarmerie qui interviendront ensuite vont s'attacher à démanteler une filière ou à identifier un commanditaire dans le cadre d'une enquête de flagrance ou préliminaire voire d'une information judiciaire, selon les cas et l'importance du dossier.

Plus récemment, la douane a consolidé son rôle en matière de lutte contre l'immigration illégale et surtout la menace terroriste en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Sur ce point, il faut se rappeler que la douane a été intégrée dans « le pacte de sécurité » de novembre 2015.

Dans le domaine des contrôles aux frontières, la douane dispose également d'une compétence partagée avec la police aux frontières (PAF) non seulement sur les frontières tierces, mais aussi sur les frontières intérieures avec les pays voisins signataires des accords de Schengen.

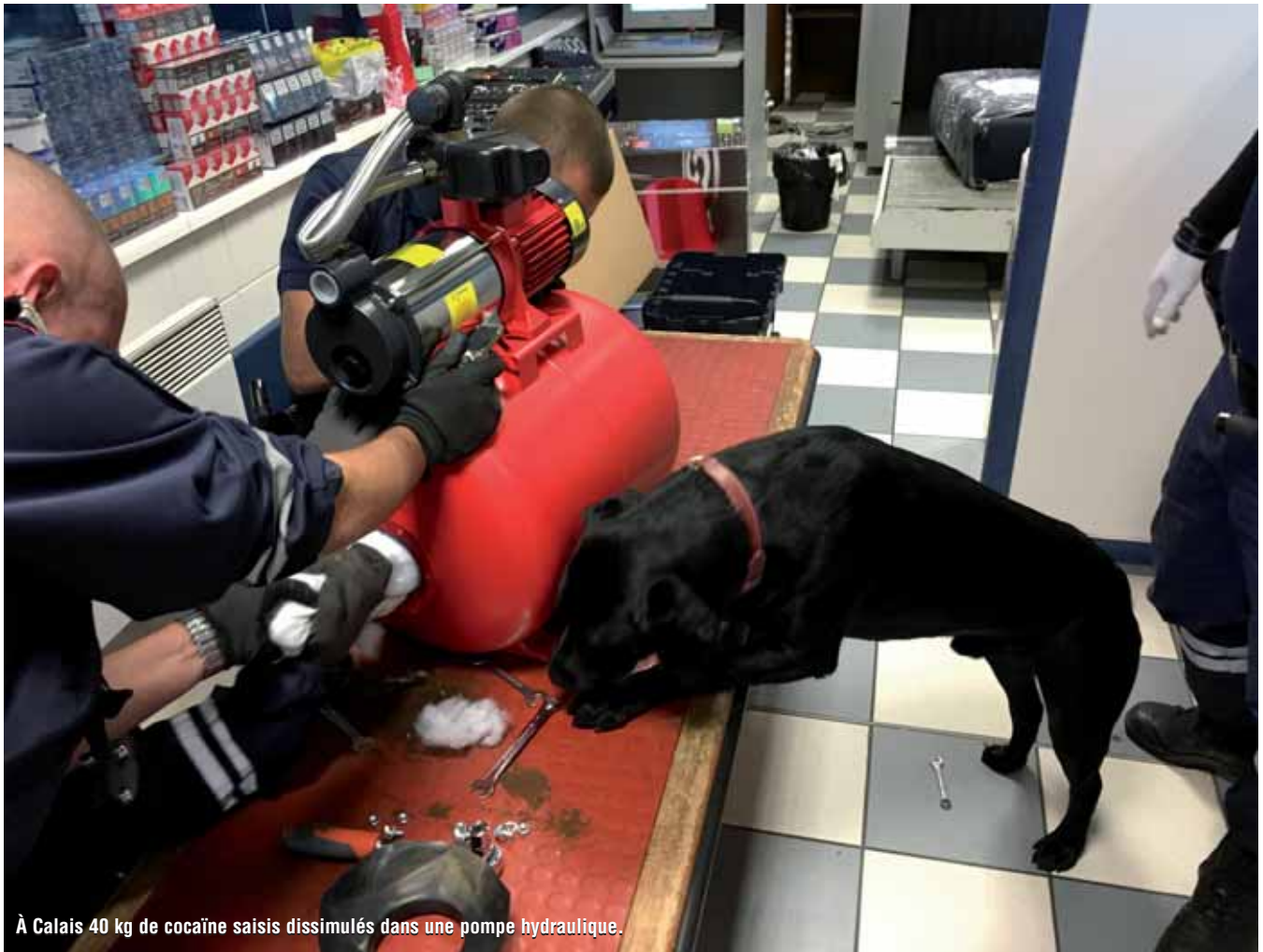
T. S. : Les principales missions que nous partageons sont à titre général celles liées à la protection du citoyen contre la délinquance et la criminalité organisée, qu'elle soit à l'échelle locale, régionale ou internationale.

Bien qu'étant des services partenaires avec lesquels nous sommes étroitement liés notamment dans le contrôle des flux sur la voie publique, la police et la gendarmerie ne relèvent pas du même ministère ni du même budget opérationnel de programme. Par conséquent nous avons tout intérêt à coopérer, eux dans une logique de sécurité publique et nous dans une optique plus fiscale liée à la « police des marchandises ». Car nombre d'activités illicites que nous sommes amenés à constater sont certes de nature à troubler l'ordre public et la sécurité publique (trafic de stupéfiants, contrefaçons, armes, etc.) mais représentent aussi un intérêt pour le Trésor puisque cette économie parallèle génère un manque à gagner pour l'État, comme la contrebande de cigarettes ou les infractions financières.

Comment se traduisent ces coopérations ?

A. D. : La coopération entre les services prend des formes multiples. Elle est d'abord technique. Ainsi, de nombreuses informations sont aujourd'hui directement accessibles aux douaniers grâce à la mutualisation de certains fichiers développés par le ministère de l'Intérieur. Autre exemple, en cas de saisie importante de marchandises illicites (stupéfiants, armes), nous sollicitons systématiquement l'intervention de techniciens de l'identité judiciaire au cours de la procédure douanière. De la même façon, nous sommes parfois sollicités





À Calais 40 kg de cocaïne saisis dissimulés dans une pompe hydraulique.

►►► pour mettre à disposition, dans le cadre d'une perquisition par exemple, nos équipes cynophiles spécialisées dans la recherche de stupéfiants ou de tabac ainsi que certains de nos moyens techniques (détecteur de particules de type ionscan).

La coopération est ensuite opérationnelle. À Dunkerque, depuis le rétablissement des contrôles aux frontières, nous avons mis en place une véritable coordination avec la PAF qui se caractérise par un échange d'informations hebdomadaire sur les programmations de travail de nos personnels. Ce faisant, nous sommes capables d'ajuster mutuellement nos effectifs sur les points de passage sensibles de la frontière et de mieux occuper le terrain.

Autre exemple de coopération, les contrôles réalisés dans le cadre des comités départementaux anti-fraude (Codaf) qui associent tous les services de l'État chargés de

lutter contre l'économie souterraine. Plusieurs fois dans l'année, nous procédons dans ce cadre et conjointement avec les services de police ou de gendarmerie, à des contrôles ciblés dans les débits de boissons, les discothèques, les bars à shisha et les épicerie de nuit.

Il existe enfin un niveau de coopération que je qualifierais de « stratégique » qui se situe au niveau des chefs de service territoriaux (commissaires et commandants de police, commandants de compagnies de gendarmerie et chef divisionnaire de la douane) qui sont réunis mensuellement par le sous-préfet de Dunkerque dans le cadre d'une réunion de sécurité plénière qui aborde tous les sujets d'intérêts liés à la sécurité publique.

T.S. : Au quotidien il faut d'abord souligner, concernant la DR d'Amiens que nos services travaillent en bonne intelligence

avec les directions de la sécurité publique des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, de même pour les trois groupements départementaux de gendarmerie.

Il nous arrive ainsi d'échanger fréquemment des renseignements sur des contentieux réalisés susceptibles d'intéresser mutuellement nos unités (sur des modes opératoires ou des zones géographiques « sensibles » de notre circonscription) ou bien de faire en sorte que nos services respectifs optimisent leurs méthodes de travail pour prendre en compte un aspect important pour une administration mais qui peut sembler secondaire pour une autre.

À titre d'exemple nous avons récemment fait suivre à l'ensemble de nos agents des formations à la préservation des preuves techniques et scientifiques par les techniciens en investigation criminelle de la gendarmerie ou de la ►►►

►►► police judiciaire locale afin de rendre plus efficace le travail du « judiciaire » en suite de nos procédures douanières.

L'aspect le plus visible de ces coopérations réside dans l'organisation régulière par la division, d'opérations de contrôles coordonnés ou de contrôles conjoints.

Par exemple, nous avons initié depuis un an, des opérations spécifiques à l'agglomération amiénoise en associant à nos brigades d'Amiens et d'Abbeville les effectifs de la police nationale et de la gendarmerie nationale du département pour maximiser le temps d'une soirée la présence des services répressifs de l'État sur les axes routiers principaux comme secondaires autour de la Zone de sécurité prioritaire (ZSP) Amiens Nord.

L'idée est de quadriller tout un secteur sensible en stoppant les approvisionnements « en gros » des réseaux locaux implantés dans la ZSP avant que les produits ne soient redistribués. Sur chaque point de contrôle, douaniers, policiers ou gendarmes selon la zone, interviennent soit à la recherche d'infractions douanières soit pour réprimer les infractions à la sécurité routière comme la conduite sous l'empire de stupéfiants par exemple.

De quelle façon ces coopérations ont-elles évolué ces dernières années ?

A. D. : La coopération s'est progressivement institutionnalisée, cela pour plusieurs raisons. Le début des années 2000 a vu se développer une vraie culture interministérielle sur tous les sujets liés à la sécurité publique et à la lutte contre la criminalité organisée.

Depuis cette époque, la douane a placé des officiers de liaison dans les GIR (groupes d'intervention régionaux), les antennes de l'Octris (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants des directions interrégionales de police judiciaire) et les CCPD (Centres de coopération policière et douanière).

Le développement des mesures sécuritaires, depuis la Loi Perben II de 2004 jusqu'à la récente loi de sécurité intérieure de février 2017, répondant à la radicalisation des phénomènes criminels et à la menace terroriste, d'une part, mais aussi le renforcement des droits de la défense, d'autre part, ont créé les conditions d'une convergence progressive des procédures, des règles d'usage des armes, des matériels et de la formation etc. Pour exemple, nos unités terrestres sont désormais dotées de pistolets mitrailleurs de type HK UMP, afin de mettre en adéquation la puissance de feu avec la réalité de la menace. Il s'agit là d'une petite révolution pour nos personnels.

T. S. : Il y a une montée en puissance depuis une dizaine d'années du travail interministériel (GIR, Codaf, officiers de liaison à la DCPJ, etc.), et les services déconcentrés ont compris tout l'intérêt qu'ils avaient à travailler ensemble pour gagner en efficacité sur le terrain. C'est un peu paradoxal car les réglementations ont tendance à se complexifier mais les fonctionnaires et notamment les douaniers aiment profondément le terrain et

sont souvent le fer de lance des collaborations. Nos partenaires savent également que la douane s'est davantage professionnalisée dans certains domaines (lutte contre la contrefaçon par exemple) et a développé une expertise qui les amène à nous solliciter pour participer soit à titre opérationnel à des actions de terrain soit à des actions de formation locales. À l'inverse nous avons besoin de leur appui pour réaliser en toute sécurité certaines interventions, à l'instar des perquisitions que nous menons dans le domaine du trafic d'armes à feu.

Dans le département de l'Aisne par exemple, où nous menons ponctuellement ce type d'intervention, nous n'hésitons pas à solliciter l'appui des Pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) afin de renforcer la sécurité de nos agents.

Dans un autre domaine, sur l'aéroport de Beauvais-Tillé, nous sollicitons régulièrement des équipes cynophiles de la gendarmerie de l'Oise spécialisées dans la recherche de billets de banque qui viennent en appui de nos agents pour lutter contre les infractions financières. ■



Saisie de 123 kg de ketamine.

VOLKSWAGEN

KONZERNLOGISTIK

CARS MOVE YOU

WE MOVE CARS

« Les voitures vous transportent, nous transportons les voitures »

www.volkswagen-konzernlogistik.de – +33 3.23.73.80.80

PORTS DE LILLE

UN ÉQUIPEMENT GÉRÉ PAR
LA CCI GRAND LILLE

Place Leroux de Fauquemont
CS 91394 – 59014 LILLE CEDEX
Tel : +33(0)3 20 22 73 80
www.portsdelille.com

- 12 sites aménagés et multimodaux sur 300 ha de terrains générant + de 5 000 emplois directs et indirects
- Point de convergence des trafics conteneurisés pour la Région Hauts-de-France
- Importantes disponibilités foncières et immobilières sur des sites stratégiques
- Services logistiques à l'usage des entreprises et des collectivités





Défendre les intérêts de l'ensemble de la chaîne du transport et de la logistique

Entretien avec **Sébastien Delquignies**, co-président de l'Union des entreprises de transport et de logistique de France (TLF) pour la région des Hauts-de-France

La représentativité de l'Union des entreprises de transport et de logistique de France fait de cette organisation professionnelle un partenaire incontournable dans toutes les instances de négociation gouvernementales.

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les missions de TLF et quelles sont les problématiques spécifiques à la région des Hauts-de-France du point de vue de l'import-export, compte tenu de son positionnement géographique ?



L'Union TLF est la première organisation professionnelle qui représente, promeut et défend les intérêts de l'ensemble de la chaîne du transport et de la logistique.

Certaines entreprises, regroupées au sein de TLF Overseas, sont organisatrices de transports internationaux terrestres, aériens et maritimes et commissionnaires en

douane. Les Unions TLF et TLF Overseas se mobilisent pour la défense des intérêts de la profession auprès des législateurs français, européens et internationaux. Elles représentent les professionnels auprès des administrations régionales, nationales, européennes et internationales ainsi qu'au sein de nombreuses organisations : conseil exécutif du Medef, CNR (Comité national routier), Clecat (Fédération européenne des commissionnaires de transport et commissionnaires en douane), Confiad (organisation européenne des agents en douane), Fiata (Fédération internationale des commissionnaires de transport).

La région des Hauts-de-France ne possède qu'un point d'entrée portuaire qui est Dunkerque. Ce port doit faire face à la concurrence légendaire et ancestrale de



nos voisins belges et hollandais (tant portuaire qu'aéroportuaire). En effet ces points d'entrée sont « tarifairement » encore avantageux. Nous savons tous que la volonté du port de Dunkerque et des administrations attachées est d'attirer les professionnels que nous sommes et que de nombreuses discussions avec les compagnies maritimes sont menées.

Guichet unique, dématérialisation des formalités... la douane ▶▶



►►► française a engagé un vaste plan de modernisation. Cela correspondait-il à une attente forte des professionnels que vous représentez ? Quelles sont les conséquences de ces évolutions sur vos métiers ?

Le travail collaboratif engagé entre les quinze administrations et piloté par la douane française pour la mise en place du GUN (guichet unique national) et la dématérialisation de 100 % des documents d'ordre public va faciliter les démarches liées au dédouanement des marchandises et représente donc un atout considérable pour notre profession et pour nos clients.

La dématérialisation de l'intégralité du processus de dédouanement, maître mot du nouveau Code des douanes de l'Union, nécessitera des développements conséquents et la prise en considération des contraintes des acteurs du secteur privé dans les travaux déjà engagés au niveau européen. Delta a apporté un premier niveau de réponses à l'objectif de dématérialisation avec la déclaration en douane dématérialisée, nous attendons maintenant que Delta G apporte la robustesse et la fiabilité nécessaires au bon déroulement des opérations de dédouanement.

Le nouveau Code des Douanes de l'Union européenne, entré en vigueur le 1^{er} mai 2016, constitue un cadre d'exercice beaucoup plus concurrentiel pour la profession du dédouanement en France. Quels peuvent être ses atouts pour relever ce défi ?

En tant que représentant en douane, nous sommes ravis de pouvoir bénéficier des grandes innovations du CDU avec notam-

ment l'accès au Dédouanement centralisé (national pour le moment) et donc la centralisation auprès d'un seul bureau de douane, du dépôt de l'ensemble des déclarations d'importation et d'exportation relatives à des opérations réalisées auprès de plusieurs bureaux de douane situés soit dans un seul État membre (DC national), soit dans plusieurs États-membres (DC communautaire).

Les enjeux sont considérables que ce soit pour les administrations douanières mais aussi pour les opérateurs dans l'optimisation et la gestion des flux douaniers. Afin que le site France reste attractif, nos attentes envers l'administration douanière sont simples : harmoniser les procédures sur le territoire national et continuer à favoriser la relation douane-opérateurs.

Le statut d'Opérateur économique agréé (OEA) est devenu la colonne vertébrale du Code des douanes de l'Union avec un accès privilégié à certaines autorisations et simplifications. En tant qu'entreprise certifiée OEA, nous sommes convaincus de l'intérêt de cette démarche pour les professionnels commissionnaires de transport, les représentants en douane et leurs clients, la signification de l'OEA prenant tout son sens dans la sécurisation de la *supply chain* internationale. Cependant, les entreprises OEA que notre fédération professionnelle représente souhaitent aujourd'hui bénéficier des principales avancées de ce nouveau texte.

Depuis le 1^{er} mai 2016, pour pouvoir être OEA simplifications douanières ou si un représentant en douane souhaite offrir ses services dans un autre État membre de l'UE, il doit justifier de sa compétence en douane. Pour cela, il existe théoriquement trois possibilités, dont la certification grâce à un Standard européen de compétence douanière. Depuis trois ans, TLF Overseas a travaillé sur la création de ce Standard européen, publié depuis le 25 janvier 2017. Celui-ci permettra une revalorisation de l'expertise des entreprises que nous représentons.

Comment accompagnez-vous les professionnels que vous représentez pour faire face à ces évolutions ?

Les unions TLF et TLF Overseas accompagnent les entreprises au quotidien par de la diffusion d'informations professionnelles en continu (réglementaires, douanières, conjoncturelles, sociales, fiscales...), par l'animation de commissions ouvertes aux professionnels (douane, aérienne, maritime, route, *supply chain*...) et la création de groupes de travail, par des conférences mais aussi sur des projets à plus long terme avec leurs partenaires économiques, sociaux et politiques (services de l'État, compagnies aériennes et maritimes...).

Et pour conclure ?

Nous restons convaincus que TLF Overseas continuera à défendre nos intérêts auprès de l'administration douanière et que l'Union TLF, à travers sa délégation régionale, TLF Hauts-de-France, poursuivra les travaux engagés pour la défense des entreprises de transport routier de marchandises et de logistique. ■



Réunion d'information sur le « Code des douanes » de l'Union européenne à Wasquehal.



Le Havre. Terminal porte-containers.

« C'est un métier captivant ! »

Entretien avec **Jean-Michel Masset**, chef du pôle logistique et informatique (PLI)

Entré en douane à 19 ans, Jean-Michel Masset, aujourd'hui chef du pôle logistique et informatique de Lille après 40 ans de carrière, a accepté de nous raconter son parcours.

Quelles sont vos missions et celles de votre service ?



En tant que chef du pôle logistique et informatique (PLI), mon travail consiste à apporter aux services opérationnels les moyens leur permettant d'exercer leurs missions.

Ce pôle qui regroupe 63 agents gère différents domaines : le budget de la direction interrégionale ; l'immobilier ; le parc autos-motos ; l'informatique et la téléphonie ; les matériels d'équipement divers et même les logements si besoin, puisque nous offrons la possibilité aux douaniers d'être hébergés.

Nous avons également des missions annexes, que n'ont d'ailleurs pas tous les PLI de France, telles que le Centre interrégional de saisie des données, qui collecte les statistiques du commerce extérieur.

Il en existe deux : celui de Lille et un à Sarcelles. J'ai également en charge des opérations de mandatement de différentes natures : les subventions sécurité-tabac – qui permettent aux débiteurs de tabac de s'équiper de moyens de protection tels que des rideaux métalliques ou des caméras de surveillance afin de mettre en sécurité leur commerce – et les mandatements auprès des transporteurs, en particulier des autres pays de l'Union européenne, consistant en



Jean-Michel Masset et son équipe.

un remboursement des taxes perçues sur les produits pétroliers.

Pour nous donner une idée plus précise du périmètre couvert par ces missions, pouvez-vous nous donner quelques chiffres ?

En ce qui concerne l'immobilier, nous gérons une cinquantaine de bâtiments dont nous assurons le bon fonctionnement et nous sommes amenés à reloger les services en cas de réorganisation.

Nous devons, par exemple, adapter un immeuble aux besoins d'une nouvelle brigade en y créant des cellules de retenue, des vestiaires, des salles de procédures ou d'avocat, etc. Ce sont des projets importants qui peuvent nous mobiliser deux ou trois ans. Bien entendu, depuis quelques années, nous nous efforçons d'améliorer

la performance énergétique de nos bâtiments. Cela s'intègre dans la politique immobilière de l'État.

Nous avons plusieurs interlocuteurs dans ce domaine : la Direction générale des douanes qui finance nos projets, mais également le responsable de la politique immobilière de l'État en région, le RPIE, représentant la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) ex-France Domaine.

Quant au parc autos, pour les Hauts-de-France, on compte environ 250 véhicules automobiles et 30 motos. Nous en assurons l'entretien à travers différents services, et le renouvellement lorsque c'est nécessaire.

Enfin, le matériel recouvre l'ensemble des moyens dont ont



►►► besoin les services pour travailler au quotidien : des rayons X ou des détecteurs de particules de produits stupéfiants ou de substances explosives, mais aussi du mobilier pour équiper leurs locaux.

Quel a été votre parcours ? Pourquoi avoir choisi la douane ?

Au départ, mon choix était d'entrer dans l'administration, car servir l'État était une vocation ! Pourtant personne n'était fonctionnaire dans ma famille. Après mon bac, j'ai choisi de passer le concours de contrôleur des douanes qui était accessible sans licence. Outre le service de l'État, j'étais intéressé par la nature des missions des douanes : d'une part la lutte contre la fraude, mission principale à l'époque et d'autre part, le soutien de l'économie et la protection des citoyens... De plus, quand je suis devenu douanier, j'ai découvert qu'il s'agissait d'une administration à taille humaine, puisqu'elle comptait environ 20 000 fonctionnaires.

J'ai donc été reçu au concours et suis parti pour six mois en stage à Neuilly-sur-Seine, en janvier 1977. Étant du Nord, j'ai été affecté à Armentières, près de Lille, en tant que contrôleur de visites (c'est-à-dire de marchandises, NDLR). J'y suis resté trois ans, avant de partir faire mon service militaire en Polynésie, et de revenir pour 2 ans à ce qu'on appelait à l'époque un Centre régional de dédouanement (CRD).

Des chauffeurs de camion se présentaient au bureau pour faire les formalités de dédouanement et nous contrôlions leur marchandise. Mais de nombreuses sociétés faisaient aussi leurs procédures à domicile et nous nous rendions dans leurs locaux.

J'ai ensuite passé le concours d'inspecteur (catégorie A) en 1983. Le niveau des épreuves en culture générale, droit, finances publiques, économie et langues était assez élevé. Les langues étrangères m'ont été utiles dans ma vie professionnelle, puisque dans mon métier d'enquêteur, ma connaissance de l'anglais m'a



Immeuble de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lille.

servi : j'ai beaucoup travaillé avec les douanes anglaises. Mon affectation suivante fût adjoint d'un chef divisionnaire à Lille, pendant quatre ans. En 1988, j'étais nommé à la direction des enquêtes douanières de Lille où j'ai exercé le métier captivant d'enquêteur pendant 17 ans. Là on est vraiment dans la lutte contre la fraude et on ne voit pas le temps passer.

C'est un métier dangereux ?

Par certains côtés oui parce qu'à chaque fois qu'une unité de surveillance faisait une constatation sur le secteur, nous étions chargés d'apporter des développements grâce à des visites domiciliaires ou à des filatures. Qui dit filature dit danger car parfois les vitesses de poursuite sont élevées ! Quant aux visites domiciliaires, on ne sait jamais sur qui on peut tomber... Nous avions aussi des missions de surveillance sur des réseaux de fraude, et bien sûr il ne fallait pas se faire repérer. Parfois la police nous accompagnait ; je précise que nous étions armés, mais je n'ai jamais été amené à me servir de mon arme. J'ai travaillé avec les douanes britanniques sur des réseaux de fraude d'alcool et de cigarettes dans le Calaisis et nous savions que dans ces milieux, certaines organisations n'hésitaient pas à recourir à la violence pour régler leurs comptes. J'ai ensuite décidé de changer

d'activité, après la réforme du renseignement de 2005 (les services d'enquêtes de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ont été regroupés en région parisienne). Je suis alors parti deux ans comme adjoint du chef de bureau de Roncq, puis je suis revenu comme adjoint du chef d'échelon de Lille là où j'avais travaillé comme enquêteur. En 2011, j'ai pris mes fonctions au Pôle logistique et informatique (PLI). L'activité au sein d'un PLI est très diversifiée nécessitant beaucoup de contacts avec des partenaires extérieurs et générant de ce fait des déplacements réguliers.

Qu'est-ce qui a changé depuis le début de votre carrière ?

La mission de soutien économique aux entreprises s'est beaucoup développée même s'il existait déjà des aides aux entreprises dans les centres régionaux de dédouanement. On les accompagne aussi pour l'exportation et c'est devenu un enjeu important, au même titre que la lutte contre la fraude alors que, quand j'ai reçu ma formation, l'accent était surtout mis sur cette dernière. Ce qui a changé, c'est aussi la rapidité des réformes... Même si la douane a toujours su se remettre en question lorsqu'il le fallait, on a l'impression aujourd'hui d'être en mouvement permanent ! ■

